

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce numéro comporte deux séances. La cent vingt-neuvième séance est encartée entre les pages 7204 et 7205

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9º Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(128. SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re séance du vendredi 21 décembre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

- 1. Délégation de l'Assemblée nationale pour la planification (p. 7195).
- 2. Nominations à des organismes extraparlementaires (p. 7195).
- 3. Salaine du Consail constitutionnel (p. 7195).
- 4. Discussion d'une motion de censure (p. 7195).

Discussion générale:

MM. Bernard Debré, Jean Le Garrec, Gilbert Millet, Jean-Yves Haby.

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

M. Jean-Yves Haby.

M. Michel Rocard, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

5. Ordre du jour (p. 7210).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à soize heures.

M. le président. La séance est ouverte,

1

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LA PLANIFICATION

M. le préeldent. J'informe l'Assemblée que la nomination de M. Michel Barnier comme membre de la délégation de l'Assemblée nationale pour la planification est publiée au Journal officiel de ce jour.

2

NOMINATIONS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

- M. le président. J'informe l'Assemblée qu'ont été publiées au Journal officiel de ce jour les nominations de ses représentants au sein :
- de la commission consultative pour la production de carburants de substitution;
 - du conseil supérieur des prestations sociales agricoles ;
- et du comité de liaison pour le transport des personnes handicapées.

3

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre m'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, plus de soixante députés ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi de sinances rectificative pour 1990.

4

DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Pons, Millon et quatrevingt dix-neuf membres de l'Assemblée (1).

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée au cours de la deuxième séance du 19 décembre 1990.

(1) Cette motion est appuyée par les cent une signatures suivantes :

MM. Pons, Charles Millon, Chirac, Juppé, Labbé, Balladur, Charié, Goasduff, Mme Bachelot, MM. Giraud, Cazenave, Perben, Poujade, Gorse, Sarkozy, Fillon, Pinte, Léonard, Pandraud, Mazeaud, Dollgé, Jonemann, Masdeu-Arus, Nungesser, Jean-Louis Masson, Ollier, Jean-Louis Debré, Drut, Toubon, Jean-Claude Mignon, Tiberi, Delalande, Robert-André Vivlen, Bourg-Broc, Mmes Alliot-Marie, Christiane Papon, MM. Auberger, Charroppin, Pierre-Rémy Houssin, Bernard Schreiner (Bas-Rhin), de Rocca Serra, Marcus, Alaln Cousin, Cuq, Borotra, Chamard,

Je rappelle que le vote interviendra à partir de vingt et une heures trente.

La parole est à M. Bernard Debré, premier orateur inscrit.

M. Bernard Debré. Monsieur le Premier ministre, la France est en deuil. Un homme a été tué en Corse parce qu'il défendait l'idée d'une nation unie et indivisible, parce qu'il défendait notre pays dans son intégrité, dans son intégralité. Bernard Pons n'est pas là cet après-midi parce qu'il assiste aux obsèques de Lucien Tirroloni, président de la chambre régionale d'agriculture corse.

L'heure n'est pas à la polémique politicienne mais au recueillement et à l'interrogation. En esset, au-delà de cet homme mort pour la France, nous devons nous interroger sur la désagrégation de l'Etat, sur son incapacité à préserver les valeurs sondamentales qui sont la cohésion d'une nation, sur son incapacité à donner aux hommes et aux semmes de France le sousse nécessaire pour qu'ils se sentent unis par un destin commun.

Non, monsieur le Premier ministre, votre gouvernement n'est pas capable de donner aux Français ce souffle nécessaire. Il existe actuellement en France une terrible ambiance faite d'exaspération, de lassitude et de doute. Votre gouvernement porte la responsabilité écrasante de cette ambiance délétére.

M. Pierre Mazeaud. C'est tout à fait vrai !

Mme Ségolène Royal. Délétère vous-même!

- M. Bernard Debré. C'est votre gouvernement qui a ravi au Parlement son rôle fondamental dans le bon déroulement de la démocratie.
 - M. Robert Pandraud. Très bien !
- M. Barnard Debré. Je ne remettrai pas en cause, vous l'imaginez bien, le rôle des institutions.
 - M. Pierre Mazeaud, Très bien !
- M. Bernerd Debré. Elles sont solides, fortes et ont permis à la France de traverser des moments difficiles.
 - M. Pierre Mazeaud. C'est exact!
 - M. Robert Pandraud. Absolument!
- M. Bernard Debré. Je dénonce par contre vigoureusement l'interprétation que vous en faites, je dirais même les dévoiements dont vous êtes complices.

Ces derniers jours, vous avez utilisé avec ostentation et délice l'article 49, alinéa 3, permettant au Gouvernement de faire adopter, sans vote par notre assemblée, de nombreux textes fondamentaux. Cet article de la Constitution est important et il n'est pas dans mes propos de vouloir le supprimer.

- M. Plerre Mezeaud. Très bien!
- M. Bernard Debré. Il permet au Gouvernement de gouverner quand il n'a pas de majorité et c'est bien parce que vous n'avez pas de majorité que vous l'utilisez; ou peut-être n'avez-vous que des majorités de rencontre.
 - M. Robert Pendreud. Absolument!

Jean de Gaulle, Kaspereit, Jean Besson, Mme Sauvaigo, MM. Raoult, Régis Perbet, Guichon, Thomas, Serge Charles, Cabal, Paccou, André, Séguin, Barnier, Mme Hubert, MM. Goulet, Clément, Daniel Colin, Colombani, Reymann, Maujoüan du Gasset, Tenaillon, Chollet, Falco, Diméglio, Longuet, Ehrmann, Colombier, Deprez, Caro, Ligot, Santini, André Rossi, Garrec, Hunault, Bernard Debré, Laffineur, Préel, Mauger, Demange, Frédéric-Dupont, Nesme, Adrien Durand, Pierre Micaux, Proriol, Balkany, Brocard, Godfrain, Jacquat, Mesmin, Yves Coussain, Raynal, Estrosi, Ueberschlag, Valleix.

M. Bernard Debré. Mais à force de l'employer sans discernement, vous arrivez à vous renier vous-même.

N'écriviez-vous pas, dans une circulaire datée du 25 mai 1988...

- M. Robert Pandraud. Bonne circulaire!
- M. Barnard Debré. ...et adressée aux membres de votre gouvernement : « La présente circulaire comporte d'ores et déjà des instructions sur la manière d'agir qui devra être la nôtre. Celles-ci ont été regroupées sous cinq têtes de chapitre », disiez-vous : « respect de l'Etat de droit, respect du législateur, respect de la société civile, respect de la cohérence de l'action gouvernementale, respect de l'administration ».
 - M. Robert Pandraud. Il faut la relire !
- M. Michai Rocard, Premier ministre. Merci, monsieur Pandraud!
- M. Bernard Dabré. Aujourd'hui, trop d'exemples viennent prouver que votre circulaire n'a pas été suivie par votre gouvernement, ou peut-être ne l'aviez-vous publiée que pour vous ménager un effet médiatique sans intention de l'appliquer.

Vous parliez du respect du législateur, vous indiquiez, et je vous cite à nouveau : « Vous vous efforcerez donc, ce point est capital et je me permets d'y insister, de laisser au Parlement le temps de débattre et de faire adopter les textes par la majorité la plus large ». Vous poursuiviez : « Sauf urgence avérée, vous devrez prévoir des délais d'examen par le Parlement sensiblement plus importants que ceux qui ont été observés au cours des années passées. »

Vous parliez de concertation, de compromis acceptable, vous donniez même instruction au ministre chargé des relations avec le Parlement d'aménager l'ordre du jour de notre assemblée pour y permettre de véritables débats et vous laissiez entendre que vous vouliez retenir un certain nombre de propositions de loi tant de la majorité que de l'opposition, (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

- M. Piarre Mazauid. Nous les attendons !
- M. le Premier minietre. J'en ai accepté trois fois plus que mes prédécesseurs, vous le savez !
 - M. Jean-Louis Debré. Nous espérions mieux !
- M. Bernard Debré. Hélas l monsieur le Premier ministre, la session qui se termine ce soir est tellement caricaturale de la véritable action de votre gouvernement que nous nous demandons si vous considérez aujourd'hui que le Parlement présente encore quelque intérêt.
 - M. Alain Bonnet. Oui, nous sommes là!
 - M. Franck Borotra. Cela ne suffit pas l
- M. Bernerd Debré. Le budget de la France, que vous avez présenté au Parlement, n'a pu être accepté que par l'utilisation conjointe des articles 49-3 et 44-3 de la Constitution, supprimant ainsi tout travail, tout amendement et toute réflexion parlementaires.
 - M. Robert Pandraud, Eh oui !
 - M. Pierre Mazeaud. Tout à fait vrai!
- M. Bernard Debré. Il y a un dévoiement extrêmement grave des procédures prévues par la Constitution.

Certes, le Gouvernement peut faire usage de l'engagement de responsabilité prévu par l'article 49, alinéa 3, lorsqu'il a du mal à mobiliser une majorité en sa faveur. Il est vrai, monsieur le Premier ministre, que vous avez de plus en plus de mal à y parvenir.

Il y a dévoiement complet de cette procédure lorsque l'on met en vrac, dans un texte, tout un arsenal de dispositions hétéroclites – comme c'est le cas du projet de loi sur la santé publique et sur les assurances sociales – uniquement pour pouvoir les soumettre en bloc à la procédure de l'article 49-3 et échapper ainsi à un débat véritable sur ces dispositions don! certaines, vous le savez bien, ont une portée particulièrement grave.

M. Jean-Yvee Chamerd, C'est sûr!

- M. Bernard Debré. Il y a dévoiement aussi lorsque l'on utilise le 49-3 pour essayer de remettre en cause des dispositions qui viennent juste d'être adoptées par le Parlement, puis promulguées. C'est ce qui s'est passé avec les articles additionnels 19 bis et 19 ter du projet sur la santé publique, qui ont essayé d'abroger deux dispositions relatives à la fonction publique territoriale qui étaient contenues dans la loi du 28 novembre 1990 c'est-à-dire quinze jours après leur publication!
 - M. Franck Borotra. C'est fantastique!
 - M. Plarre Mazeaud. Voilà!
- M. Bernard Debré. Certes, pour assurer une certaine cohérence aux projets qui sont en discussion, le Gouvernement peut légitimement recourir au vote bloqué. Mais le Premier ministre et les différents membres du Gouvernement notamment le ministre du budget font de cette procédure un curieux usage.
 - M. Robert Pandraud. Eh oui !
- M. Barnard Debré. Il y a d'abord les textes qui sont soumis à un vote bloqué général et qui sont donc discutés sans qu'il y ait aucun vote. La discussion n'est plus alors qu'une parodie de discussion parlementaire.

Mais il y a pire encore: l'utilisation conjointe du vote bloqué et de la réserve des amendements à l'exception de ceux dont le Gouvernement accepte la discussion. C'est le travail parlementaire « à la carte », au bon plaisir du Gouvernement, mais c'est aussi la négation du rôle du contrôle parlementaire, la négation du Parlement. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

C'est la remise en cause pure et simple des institutions de la Ve République que le Gouvernement a engagée tout au long de cette session.

Pour ajouter au mépris dans lequel vous tenez les institutions de la République, il aura fallu que des milliers de jeunes lycéens, ayant malheureusement, et à juste titre, perdu tout espoir dans notre système éducatif, arpentent vigoureusement les pavés de la capitale, pour que vous ajoutiez quelques milliards supplémentaires au budget de l'éducation nationale alors même que l'Assemblée nationale, souveraine quant au budget, n'en avait pas été saisie ni même informée. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. Jean-Louis Debré. Pour la justice aussi I
- M. Bernard Debré. N'aurait-il pas mieux valu que nous puissions discuter ce budget ? Est-ce une méthode de gouvernement que de se laisser flotter au gré des mécontentements populaires ? Après les lycéens, en effet, ce furent les avocats et les juges qui, par leurs vigoureuses actions, est obtenu des rallonges budgétaires.
 - M. Jean-Louis Debré. Pas assez!
- M. Bernard Debré. Oui, monsieur le Premier ministre, je vous le dis au nom des parlementaires : nous sommes étonnés et ulcérés par votre attitude. Vous jetez le discrédit sur la classe politique.
 - M. Alein Bonnet. Mais non !
- M. Bernard Debré. Les Français, incrédules et malheureux, se détournent de la politique. Attention, monsieur le Premier ministre, la politique dans le bons sens du terme est le sang de la démocratie. A vouloir humilier les politiques, la démocratie est en cause. N'est-ce pas ce que nous pouvons craindre à la lumière des événements que nous vivons?

Monsieur le Premier ministre, vous aviez évoqué le respect de la société civile dans votre circulaire. Hélas! la société civile grince, menace, défile dans la rue. Vos bonnes intentions « circularisées » dans le Journal officiel se sont envolées, dévoilant un manque tant de rigueur que d'action politique.

La jeunesse française, désespérée, défile dans la rue. Ces manifestations, parfois brutales, souvent violentes, traduisent un malaise grandissant.

Notre système éducatif est hypercentralisé, inadapté, obscur et inefficace. Et pourtant, j'aurais aimé pouvoir dire ceci à la jeunesse de France: « Jeunesse française, tu fais partie de la jeunesse du monde et ton destin est lié à celui de l'humanité, mais tu as, toi seule, la responsabilité de la France de demain. Ce que tu nc feras pas pour ta liberté, nul

ne le fera. Ce que tu ne feras pas pour ton pays, garant de ta liberté, nul ne le fera. Avant toute chose, persuade-toi de cette vérité. Après quoi, regarde bien devant toi et adapte constamment ta vision aux horizons changeants que le monde déroule devant tes yeux. Observe aussi le sol sur lequel avance la longue et lente marche des peuples. Devine les courants qui entraînent les hommes et les foules, évite aussi de partir à la dérive. Mesure tes ambitions aux moyens que la nature, l'histoire et le travail mettent à ta disposition. » (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mme Ségolène Royal. Plus fort ! C'est délétère !

- M. Bernerd Debré. Voilà ce que j'aurais aimé dire à la jeunesse, mais comment tenir un tel discours quand votre gouvernement brise les rêves, empêche l'action, obscurcit l'horizon? Oui, la jeunesse a de quoi être désespérée, elle qui devrait être le ferment de notre peuple.
 - M. Alain Bonnet. Qui la désespère ?
 - M. Jean-Louis Debré. Les socialistes !
- M. Bernard Debré. Vous n'avez d'ailleurs pas désespère que la jeunesse: les infirmières, les médecins, les pharmaciens depuis des mois, des années même, se sentent les malaimés d'un pouvoir qui les méprise. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Certaines phrases ont été dites ici par les membres de votre souvernement, traduisant le peu de cas que vous faites de ces hommes et de ces femmes qui consacrent leur vie à repousser les limites de la souffrance et de la mort. Ils ont été accusés, hier, d'être à la solde d'une dévoyée, ils ont été accusés de travailler et de faire des profits sur le dos de la sécurité sociale. (Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Jeen-Yvee Chernard. Eh oui ! M. Durieux l'a dit !
- M. Robert Pendraud. C'est le zèle du converti l
- M. Barnard Debré. Comment pouvez-vous laisser dire de telles phrases ?

Vous saviez, monsieur le Premier ministre, que le lourd fardesu idéologique de ce projet de loi risquait de mécontenter toutes les professions médicales, je dirais même le peuple français dans sa majorité, car il représente un maillon d'une politique qui vise à supprimer la liberté qu'ont les Français de choisir leur système de santé.

- W. le Premier ministre. Croyez-vous vraiment à ce que vous dites? (« Oui! Oui! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)
- M. Bernerd Debré. N'ai-je pas assez de conviction, monsieur le Premier ministre?

Oui, notre système de santé va en déshérence ; j'utilise à dessein ce mot que vous affectionnez tant !

Le système public hospitalier court à la ruine. Trop d'hôpitaux ont vieilli et ne sont plus performants. Le budget global, mal appliqué, est devenu dévastateur, entralnant un blocage des initiatives.

Plus de 2000 postes de médecins des hôpitaux sont vacents, faute de candidats: plus de 47 p. 100 des postes de chirurgien, ne sont pas pourvus, faute de candidats. Quant aux infirmières, il est quasiment impossible d'en recruter. Dans certaines villes, il a fallu faire appel à des médecins étrangers pour faire fonctionner l'hôpital.

Si le système hospitalier français risque de s'écrouler, la médecine libérale glisse de plus en plus rapidement vers une paupérisation dramatique qui la conduit à l'agonie. Reconnaissez que les kinésithérapeutes, les infirmières libérales ont eu leurs tarife de consultation bloqués depuis des années et que les médecins ont été trompés par les négociations d'il y a un an.

Comme votre ministre de la santé, vous avez fait ces constatations, mais vous avez une curieuse façon d'agir. Puisque les cliniques fonctionnent, pour beaucoup d'entre elles, mieux que les hôpitaux, vous voulez les enfermer dans un carcan administratif qui les entraînera dans la déshérence, elles aussi.

Il est vrai, monsieur le Premier ministre, que cette politique, sans aucune concertation, est réalisée au nom de l'équilibre de la sécurité sociale. Ah! la sécurité sociaie, parlons-en! Il est vrai qu'il s'agit d'un des meilleurs systèmes du monde, alliant à la solidanté une liberté quasiment exemplaire. Cependant notre sécurité sociale va mal; la branche ma'adie est déficitaire.

li est vrai que ce déficit est fluctuant au gré des annonces gouvernementales : quand des élections approchent, les déficits disparaissent ; quand il faut imposer des contraintes idéologiques, les déficits se creusent!

C'est un fait - et vous auriez dû le dire - que la santé coûte cher. Mais ce n'est pas en réprimant l'offre que l'on peut trouver une solution à la progression des dépenses de santé. En revanche, c'est en gérant mieux les caisses et en imposant aux mutuelles...

- M. le Premier minietre. Qui sont de droit privé !
- M. Bernard Debré. ... de mieux participer à ces dépenses qu'un début de solution aurait dû être trouvé.

Il aurait aussi fallu faire participer, dans la concertation, tous les professionnels de santé à l'évolution et à la rationalisation des soins. Au lieu de cela, vous avez en quelques heures, et sans débat, soutiré 10 milliards de francs aux professions de santé.

N'avez-vous pas parlé, dans votre circulaire de 1988, de la cohérence de l'action gouvernementale ?

Est-ce l'exemple de la cohérence, cette interview, publiée dans le journal Le Monde daté du 18 décembre 1990, du ministre délégué prônant une politique de la santé fondée sur la concertation et la participation, puis d'assister, le 19, à un simulacre institutionnel qui permet ce hold-up insensé?

Voici, monsieur le Premier ministre, des exemples de respect de la société civile et de la cohérence gouvernementale.

Est-ce un exemple de cohérence gouvernementale d'affirmer, d'un côté, que vous voulez développer une grande politique sociale et d'imposer, de l'autre, à plus de la moitié des retraités une contribution sans aucune baisse corrélative de leurs cotisations?

- M. Jean-Yves Chemard. Très juste !
- M. Bernard Debré. Vous savez parfaitement que les retraités ont vu baisser en 1990 leur pouvoir d'achat, et ce n'est pas la revalorisation de 1,7 p. 100 de leurs pensions, qui va les réconforter, même si vous affirmez que cette augmentation n'est qu'une provision semestrielle. Il aurait fallu y ajouter le retard accumulé en 1990 qui est de l'ordre de 0,8 à 1 p. 100. J'ajouterai que votre récent décret sur le « déremboursement » des médicaments dits « de confort » va les atteindre de plein fouet.

Vous ne respectez pas le législateur. Vous ne respectez pas la société civile.

- M. Jean-Louis Debré. Il ne respecte rien !
- M. Bernard Debré. Vous refusez la cohérence gouvernementale. Voici maintenant que vous méprisez l'Etat de droit et l'administration.

Les justiciables perdent aujourd'hui confiance dans la justice de leur pays. Vous en êtes responsable.

- M. le Premier ministre. Mais oui, tout est ma faute!
- M. Bernard Debré. Qu'attend le Président de la République pour nous saisir de l'une de ses 101 propositions relatives à la modification du conseil supérieur de la magistrature, pour que notre pays ait des magistrats totalement indépendants du pouvoir politique? (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)
- M. Plerre Mezeaud. On attend, en effet, les propositions de Mitterrand!
- M. Bernerd Debré. De plus, la justice est entravée par de multiples affaires « sordides ».
 - M. Franck Borotra. Sordides, oui
- M. Bernard Debré. Le garde des sceaux lui-même est au centre d'une polémique ambigué et malsaine. Il est le seul à pouvoir décider de l'ouverture d'une instruction dans laquelle il pourrait être impliqué, ce qui laisse planer plus d'un doute sur le respect de l'Etat de droit.

Faut-il aussi vous rappeler le drame que vivent à l'heure actuelle les chaînes publiques de télévision?

Une administration a été mise en place par votre gouvernement. Un président a été régulièrement èlu il y a dix-huit mois, mais il n'était pas de votre goût!

Voici qu'il est contraint à la démission et qu'un homme, au demeurant fort capable, ...

- M. Franck Borotra. Et pourtant socialiste!
- M. Jean-Yvas Chamard. Mais ils n'osent pas le dire !
- M. Barnard Dabré. ... est immédiatement nommé à sa place. Il est vrai qu'il est plus proche de votre sensibilité politique.

De là à imaginer que c'est l'unique cohérence de votre gouvernement que de nommer à la tête des administrations des hommes politiquement sûrs et fidèles...

- M. Alain Bonnet. Vous ne le faisiez pas, vous ?
- M. Barnard Debré. ...il n'y a qu'un pas que beaucoup de Français franchissent.
 - M. Robert Pandraud. C'est l'Etat socialiste!
 - M. Jeen Auroux. Monsieur Pandraud ! Pas vous !
 - M. Pierra Mazaaud. C'est le parti d'Etat !
- M. Bernard Debré. Et parce que, depuis deux ans, vous n'avez voulu placer à tous les postes importants de la fonction publique que vos propres amis, ...
 - M. Plerre Mazeaud. C'est particulièrement vrai !
- M. Bernard Debré. ...vous n'êtes pas sans savoir dans quel trouble se trouvent les fonctionnaires qui n'ont désormais plus confiance en vous et quittent même le service public pour rejoindre le secteur privé.

Monsieur le Premier ministre, au moment où des événements d'une extrême gravité bouleversent le monde entier, au moment où des enjeux économiques formidables apparaissent, la politique de votre gouvernement est singulièrement obsolète et désiroire.

Au moment où des peuples entiers brisent les chaînes qu'une idéologie dangereuse leur avait imposées, voici que votre gouvernement méprise et humilie le travail parlementaire, garant de la démocratie.

Au moment où l'idée de nation prend un singulier relief, dans un monde troublé et inquiet, voici que votre gouvernement parle du « peuple corse » et joue avec l'unité nationale.

Oui, monsieur le Premier ministre, à ce moment de l'histoire du monde où la cohésion nationale aurait dû être indispensable, vous jetez la discorde et la tourmente dans le peuple français.

C'est pourquoi, considérant le resus du Gouvernement de proposer au Parlement une politique globale et cohérente...

- M. Jean-Louis Debré. Il n'a plus de politique!
- M. Barnard Debré. ... de nature à assurer la pérennité de notre système de protection sociale auquel les Français sont très attachés;
 - M. Jean Auroux. Et que la loi Séguin a coulé!
- M. Bernard Debré. Considérant que l'institution de la contribution sociale généralisée a été présentée dans la précipitation sous forme de lettre rectificative au Parlement;

Considérant qu'à cette attitude s'ajoute le mépris dans lequel le Gouvernement tient le Parlement et dont il a multiplié les manifestations au cours de la présente session : par le recours abusif à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, qui a pour effet de soustraire les projets de loi au déroulement normal de la procédure parlementaire ; par le recours quasi systématique à la procédure du vote bloqué prévue à l'article 44, alinéa 3, de la Constitution ; par le dépôt d'amendements gouvernementaux non examinés par les commissions saisies au fond ; par la réintroduction d'amendements déjà examinés et repoussés par l'Assemblée nationale et le Sénat à l'occasion de débats parlementaires datant de moins d'un mois dans des textes sans aucun lien avec lesdits amendements :

Considérant que l'ensemble de ces faits constitue une atteinte grave au rôle du Parlement tel que défini par la Constitution, qu'il porte également atteinte à sa dignité et à son autorité et qu'il nuit ainsi gravement au fonctionnement de la démocratie ;

Je vous demande, mes chers collègues, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, de censurer le Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean Le Garrec.

- M. Jean Le Garrac. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je suis, comme chacun d'entre vous, d'humeur relativement paisible, fatigué par la fin d'une session lourde, déjà pris par l'ambiance des fêtes. Je ne peux cependant m'empêcher de faire remarquer que cette motion de censure a quelque chose d'irréel, de fantomatique, si ce n'est de surréaliste.
 - M. Plerre Mazeaud. Vous connaissez la Constitution?
- M. Jean Le Garrac. Le discours de mon estimable collègue M. Bernard Debrè allait dans le même sens.

Le dépôt d'une motion de censure contre l'utilisation abusive de l'article 49, alinéa 3, a quelque chose d'un peu extravagant.

- M. Bernard Dabré. Vous n'avez rien compris !
- M. Jean Le Garrac. Ne croyez-vous pas que c'est vousmêmes que vous censurez puisque seulement trois textes sur quarante-six ont été adoptés depuis le 2 octobre par l'engagement de responsabilité du Gouvernement?

Je me souviens - il y a trois ans de cela à peine - de l'extraordinaire tour de force du gouvernement de M. Chirac qui a fait voter seize lois, sept autorisations de ratifications internationales tout en poursuivant le débat sur quatre autres textes, en deux jours de travail!

- M. Pierre Mazeaud. Qu'est-ce que cela veut dire ?
- M. Jean Le Garrec. D'ailleurs, vous croyez si peu à votre censure qu'à peine une poignée d'entre vous ont signé ce texte et que très peu d'entre vous sont en séance. Où sont MM. Millon, Juppé, Balladur, etc. ? Je ne vais pas citer tous les noms.
 - M. Jean Auroux. Oui, où sont-ils ?
 - M. Franck Borotra. Vous savez où est M. Pons!
 - M. Pierre Mexeaud. Il est à un enterrement !
- M. Jean Le Garrec. Cela justifie amplement ce que je disais : cette motion de censure a quelque chose d'irréel, de fantomatique et de quelque peu surréaliste.

Monsieur le Premier ministre, hier dans toute la France, pour la nuit de la solidarité...

- M. Alein Bonnet. Très bien !
- M. Jean Le Gerrec. ... des milliers d'associations, de bénévoles se sont efforcés de montrer qu'il fallait absolument lutter contre les égoïsmes et les corporatismes. Des manifestations ont été organisées dans toute la France: chez moi à Cambrai, à Caudry, à Colmar. Elles montraient bien que, s'il y avait une action très forte des pouvoirs publics, à travers le R.M.I., des collectivités locales, il fallait donner à cette action un espace plus large et une dimension plus grande.

C'est de cela qu'il faudrait parler aussi, monsieur le Premier ministre!

Depuis quelques jours, sur le terrain international, nous sommes submergés de nouvelles contradictoires.

Le vote du conseil de sécurité intervenu hier sur la résolution 681 est très important. Elle concerne non seulement la situation des Palestiniens dans les territoires occupés, mais aussi, en annexe, l'initiative d'une conférence internationale sur le Proche et le Moyen-Orient. Cela correspond au souhait et au discours extrêmement important du Président de la République devant l'O.N.U. « Existe-t-il encore un espoir, un chemin pour éviter l'irréparable?», selon l'expression de François Mitterrand.

- M. Bernard Debré. Ce n'est pas le sujet!
- M. Jean Le Garree. Nous le voulons à l'évidence. Encore faut-il affirmer une fermeté sans faille pour peser dans le sens de la négociation.

La démission du ministre des affaires étrangères, Edouard Chevardnadze. ...

- M. Bernard Debré. Mais qu'est-ce que cela vient faire ici ?
- M. Jean Le Garrec. ... la difficulté du président Walesa à désigner un Premier ministre montrent la profondeur des crises des pays de l'Est.
- M. Claude Labbé. Surréaliste!
- M. Jean Le Garrec. A ce titre, il est important de souligner, une fois de plus, le succès incontestable de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. On peut aujourd'hui mesurer la portée historique de cet accord, signature du traité sur la réduction des forces conventionnelles en Europe, signature de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Comme le disait François Mitterrand: « Un très grand moment de notre histoire commune!»
 - M. Pierre Mazeaud. On verra!
- M. Jean Le Garrec. Nous sommes en permanence écartelés dans notre vision de l'avenir : espaces nouveaux de paix ou au contraire montée des conflits ? Hier, nous étions dans une période de forte croissance. Aujourd'hui, nos prévisions sont plus pessimistes. Hier, nous parlions du pétrole, peutêtre en parlerons-nous demain encore! Aujourd'hui, nous parlons des mouvements erratiques de monnaies.

Dans ce monde difficile, dur même, l'expression de notre cohésion, de notre fermeté, de nos solidarités est plus que jamais indispensable.

C'est de tout cela que devrait débattre le Parlement.

- M. Franck Borotra et M. Bernard Debré. Respectez le Parlement!
- M. Jean Le Garrec. Cela donne à cette motion de censure, déposée par le R.P.R. et, me semble-t-il, l'U.D.F...
 - M. Pierre Mazeaud. Vous ne savez pas lire?
- M. Jean Le Garrec. ... une image d'irréalité et quelque peu de surréalisme.

Derrière les mots, les apparences, quel est l'objectif recherché?

S'agit-il, mes chers collègues, d'un acte gratuit, d'un exercice de style? En ce 21 décembre, chacun se prépare à célébrer cette grande fête de Noël (Exclamations sur lés bancs du groupe du Rassemblement pour la République) ...

- M. Pierre Mazeaud. Nous ne sommes pas à l'épicerie ici!
- M. Jean Le Garrec. ... nous aurions probablement eu mieux à faire!

Cette motion de censure, qui ne sera pas votée, est-elle une habileté tactique pour faire oublier les divisions de l'opposition?

Si tel était le cas, la tentative serait manquée.

Vous vous êtes pris, selon l'expression populaire, les pieds dans le tapis.

- M. Bernard Debré. Vous êtes presque vulgaire !
- M. Jean Le Garrec. On ne risque pas d'oublier que vous n'êtes d'accord sur rien, ni sur l'Europe, ni sur la politique économique ni sur la politique étrangère...

Mme Nicole Cetala. Interrogez Chevenement !

- M. Jeen Auroux. Ni sur un candidat!
- M. Jeen Le Garrec. ... ni sur votre conception de l'union...
 - M. Jeen-Yves Chamard. N'importe quoi 1
- M. Joen Le Gerrec. ... ni sur les moyens de soutenir discrètement, très discrètement, les candidatures...
 - M. Plerre Mazeaud. Et chez vous?
- M. Jean Le Gerrec. ... de M. Noir et de Mmc Barzach ni sur la motion de censure, que M. Méhaignerie considère comme n'étant pas une réponse appropriée.
 - M. Jeen Auroux. Et les primaires l
- M. Jean Le Gerrec. On peut se demander si ce n'est pas vous-mêmes qui êtes en train de vous censurer! (Appliaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)
 - M. Jean-Yves Chamerd. N'importe quoi !
 - M. Bernard Debré. Ridicule !

- M. Jean Le Gerrec. A moins qu'il ne s'agisse, monsieur le Premier ministre, d'un geste d'amabilité à votre égard...
 - M. Alain Bonnet. C'est possible!
- M. Jean Le Garrec. ... d'un petit cadeau que vous fait l'opposition, ...
- M. le Premier ministre. Mais il ne faut pas le dire! (Sou-
 - M. Jean Le Garrec. Oui, mais j'ai envie de le dire!
- M. Pierre Mazeaud. Le Premier ministre vous dit de vous taire!
- M. Jean Le Garrec. ... en vous permettant, une fois de plus, de saire le point sur votre action et d'aborder au sond un problème qui vous tient à cœur : celui de la démocratie et de l'image du Parlement.
 - M. Bornard Debré. Parlons-en!
 - M. Francie Delattre. Il aura fort à faire !
- M. Jean Le Garrec. Remerciez votre opposition, monsieur le Premier ministre, ce sont des moments rares qu'il nous faut savourer!

J'aborderai rapidement trois problèmes, au cœur de la motion de censure qui a été déposée : l'action de votre gouvernement, la protection sociale et l'image du Parlement.

La session budgétaire est toujours difficile. Elle l'a été plus encore cette année puisqu'il nous fallait réduire les incertitudes, diminuer le déficit budgétaire, maîtriser les dépenses tout en affirmant les priorités, et particulièrement celle de l'éducation nationale.

- M. Pierre Maxeaud. En lui donnant 4 milliards de francs!
- M. Jean Le Garrec. Nous avons eu parfois des débats difficiles, monsieur le Premier ministre, mais je suis convaincu que nous avons fait un excellent travail.
 - M. Francis Delattre. Tout va bien !
- M. Jean Le Garrec. Le groupe socialiste a joué pleinement son rôle. (« Ah!» sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)
- M. Claude-Gérard Marcue. Il y a sept députés socialistes en séance!
- M. Jean Le Garrec. Nous avons discuté avec vous, avec vos ministres, pied à pied, avec opiniâtreté parfois, ...
- M. Bernard Debré. Vous croyez à ce que vous dites, comme dirait M. le Premier ministre?
- M. Jean Le Garrec. ... mais vous savez très bien que, le moment venu, notre soutien est sans hésitation, et nous l'avons montré en toutes occasions.
 - M. Pierre Mazeaud. Et l'amendement Carraz?
- M. Jean-Yves Chamard. Et celui de Coffineau sur les retraites ?
- M. Jean Le Garrac. Peut-être faudra-t-il à l'avenir éviter les problèmes que nous avons rencontrés en fin de session avec des amendements de dernier moment. Nous savons très bien, monsieur le Premier ministre, que l'administration a beaucoup d'intelligence, mais aussi beaucoup d'obstination et qu'il lui arrive parfois, lorsque l'on ferme la porte, de passer par le fenêtre. Ce n'est pas toujours sain. Nous avons rencontré quelques difficultés; je suis persuadé qu'à l'avenir nous en tiendrons compte.

Il y a en le budget, mais aussi bien d'autres projets, extrêmement importants.

Le plan emploi s'efforce à plus d'efficacité en développant la souplesse et la simplification des mécanismes, ...

- M. Jean-Yves Chamard. Le nombre des chômeurs augmente i
- M. Jaan Le Garrec. ... en prenant en compte aussi la dimension micro-économique, ...
 - M. Francis Delattre. Microplan !
- M. Jean Le Garrec. ... le rôle essentiel des P.M.E. et des P.M.I. pour la création d'emplois.

- M. Jaan-Yves Chamerd. Traitement statistique du chômage, comme titrait le Canara enchaîné!
- M. Jean La Garrec. Il y a eu le vote définitif d'un texte auquel le groupe socialiste attachait beaucoup d'importance, celui relatif au conseiller du salarié, qui remplit un espace de protection sociale tout à fait indispensable.
 - M. Robert Pandraud. Donnez du travail aux chômeurs!
- M. Jean Le Gerrec. Il y a eu la nomination d'un ministre d'Etat ayan? la compétence et l'autorité de Michel Delebarre. ...
 - M. Francis Delattre. Cela change tout !
- M. Joan Le Garrec. ... ce qui donne à votre volonté d'une action en direction des villes une solidité et une force encore plus grandes.

Ensin, nous suivons avec attention la négociation sur les bas et moyens salaires. Beaucoup a été sait pour les entreprises. Il faut poursuivre cet effort, à deux conditions, monsieur le Premier ministre (« Ah! » sur les bancs du groupe du Rasseniblement pour la République): la première, c'est que le patronat ne baisse pas les bras à la moindre alarme, au moindre vent qui sousse, à la moindre brise aigre, et qu'il mesure sa totale responsabilité dans ces situations disficiles; la seconde, c'est que les salariés, qui ont sait des efforts incontestables, qui ont subi souvent de plein soute les restructurations, soient partie prenante de la marche en avant. Il ne peut y avoir de progrès économique sans progrès social.

- M. Pterre Mozeaud. Il faudra le dire à M. Bérégovoy!
- M. Joan Le Garrec. Deuxième thème, monsieur le Prenier ministre, la protection sociale.

C'est un débat difficile. Il ne suffit pas d'affirmer doctement, comme le fait le texte de la motion de censure, son attachement au système de protection sociale.

- M. Bernard Debré. Ah bon?
- M. Jean Le Garrec. Qui ne serait d'accord? Encore fautil avoir le courage de prendre les mesures de fond...
 - M. Francia Delattre. Tout à fait !
 - M. Bernard Debré. Dans la concertation!
- M. Jean Le Garrec. ...qui assurent non seulement la pérennité de ce système, mais aussi son développement. Sur ce terrain, l'opposition a montré non seulement sa frilosité, mais aussi son incohérence et quelque peu sa ligne idéologique.

Il suffit de relire les interventions caricaturales concernant notre volonté de réguler les dépenses des cliniques privées, alors que nous avons le souhait de le faire dans la négociation et le partenariat.

- M. Barnard Debré. Croyez-vous à ce que vous dites ?
- M. Jean Le Garrec. Les Français, monsieur le Premier ministre, sont légitimement attachés, en matière de soins, à la liberté de choix.
 - M. Bernard Debré. Ah I
- M. Jean Le Garrec. Mais le financement de cette liberté est assuré par les prélèvements collectifs avec une volonté de solidarité. Sauf à accepter une augmentation des dépenses supérieure à la création de richesses, ce qui n'est pas possible, la seule garantie à cette liberté de choix est la maîtrise des dépenses associée à une réforme structurelle plus juste et plus large de l'assiette des prélèvements. C'est, je crois, cette politique que vous avez engagée avec beaucoup de courage. C'est une politique difficile. L'institution de la contribution sociale généralisée était une réforme indispensable.
- M. Plores Mozeaud. On verra ce qu'en pense le Conseil constitutionnel, monsieur Le Garrec!
- M. Joen Le Gerrec. Tout le monde le savait, monsieur Mazeaud, y compris vos propres amis. Elle est faite.

Le plan du ministre délégué, M. Durieux, présenté le 17 décembre, est une étape vers cet objectif : ...

- M. Jean-Yves Chamard. Il a été présenté à la presse, non au Parlement ! Même M. Auroux s'en est plaint !
- M. Jean Le Gerrec. ... mieux gérer pour mieux soigner, pour garantir l'accès de tous aux soins. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Le plan du ministre délégué, M. Durieux, va dans le même sens. La réforme hospitalière donnera, au printemps, un grand débat auquel je suis sûr que vous participerez amplement.

- M. Robert Pandraud. Mais cui!
- M. Jean Le Garrac. Sur ce sujet, monsieur le Premier ministre, il est trop facile d'inquiéter, de développer des contrevérités.
 - M. Bernard Debré. Ce sont des faits !
- Mi. Jean Le Garrec. Il s'agit d'un terrain où la sensibilité est légitimement grande. Il faut, monsieur le Premier ministre, un très grand effort de communication et d'information en la matière.
 - M. Jean-Yvas Chamard. Et de cohérence !
 - M. Bernard Debré. Il serait temps !
- M. Jean Le Gerrac. Il faut faire savoir notre décision, votre décision, à notre demande, de créer en 1991 un fonds d'accompagnement des politiques de dépendance.
- M. Jean-Yvee Chamard. Cela fait deux ans que nous le demandons l
- M. Jean Le Garrec. Nous devons faire, mais aussi faire savoir. Vous savez que dans le domaine de la protection sociale, toute contrevérité a un impact fort, car elle touche des sensibilités et des inquiétudes légitimes.
- M. Jeen-Yves Chamard. Nous venons de déposer une proposition de loi : qu'on en débatte!
- M. Jean Le Gerroc. C'est un terrain où la cohésion d'ensemble du Parlement serait assurément nécessaire.

Demier thème : le mépris du Parlement.

- M. Jean-Yves Chamard. Hélas !
- M. Jaan Le Garrac. Nous sommes tous marqués par la dégradation de l'image du Parlement et nous en donnons quelque peu la preuve à la minute même. Certains articles ont fait mal.
 - M. Bernard Debré. Des articles de loi ?
- M. Jean Le Garrec. Et nous sommes tous concernés sur les bancs de cette assemblée.
 - M. Bernard Debré. Non, pas tous !
- M. Gilbert Mitlet. Parlez pour vous l'Le groupe communiste n'a rien à voir avec cela l
- M. Jean Le Garrec. Je reconnais la justesse et la qualité de l'article qui vient de paraltre dans un grand quotidien du soir et qui, enfin, pour la première fois, s'efforce de faire le point clairement sur ce que sont les moyens mais aussi les charges d'un parlementaire.
 - M. Alain Bonnet. C'est exact i
 - M. Jean-Yvas Chamard. Bravo Servent !
- M. Jean Le Garrec. La démocratie est fragilisée par cette situation, nous en avons tous conscience. Dans des moments difficiles, la tentation de désigner des boucs émissaires apparaît très vite. L'antiparlementarisme a toujours été vivace en France : c'est une vieille histoire qui a toujours été celle des moments les plus troubles de notre vie nationale. Il est normal que nous réagissions fermement et, si possible, tous ensemble.
- M. Jean-Yves Chemard at M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !
- M. Jesn Le Garrec. Mais ce n'est pas en rejetant cette responsabilité sur un gouvernement qui n'utilise qu'avec modération les moyens que lui donne votre constitution (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) que nous répondrons à cette situation...
- M. Bernard Debré et M. Pierre Mezeaud. C'est la Constitution de la France!
- M. Jean Le Garrac. La Constitution de la France, monsieur Mazeaud, tout à fait, et la Constitution que vous avez voulue.
- M. Robert Pandraud. Même le parti socialiste l'avait votée à l'époque!

- M. Jean Le Garrec. La Constitution de la France, sans problème, monsieur Mazeaud!
- M. Plerre Mezeaud. Guy Mollet était la pour la préparer! Il faisait partie des constituants, monsieur Le Garrec!
- M. Jean La Gerrae. Monsieur Mazeaud, en cette fin de session, vous faites encore preuve d'une extraordinaire santé, je vous en félicite!
- M. Pierre Maxeaud. Bien sûr! Je ne pense pas à la dinde de Noël!
- M. Robert Pendraud. Mais vous, vous ne manquez pas d'air, monsieur Le Garrec !
- M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme, je vous prie.
- M. Alain Bonnet. Même M. Pandraud est en pleine forme!
- M. Robert Pandraud. Parfaitement! On peut tenir une session extraordinaire dès ce soir!
 - M. le président. Foursuivez, monsieuz Le Garrec.
- M. Jean Le Garrec. Je ne suis pas sûr que ces vociférations contribuent beaucoup à améliorer l'intage que nous voulons donner de nous-mêmes.
 - M. Bernard Debré. Moralisateur!
 - M. Franck Borotea. Regardez-vous dans une glace !
- M. Jean Le Garres. Le mot « mépris » est faux et son utilisation nous rend méprisables. Faut-il améliorer les conditions de fonctionnement de notre assemblée ? Assurément.
 - W. Robert Pandraud. Ah!
- M. Jean Le Garrec. Le président Fabius a pris des initiatives en ce sens ; des propositions ont été exprimées par notre collègue Biliardon...
 - M. Jean-Yves Chamard. Non, par une commission!
- M. Jean Le Garrec. Elles résultaient d'un travail fait avec l'ensemble des présidents de groupe.
 - M. Jean-Yvez Chamard. Il vaut mieux le dire !
- M. Jeen Le Garrec. Certaines me semblent excellentes: plus de poids au travail des commissions, sans limiter, à l'évidence, le droit d'amendement; simplification et organisation du travail en séance publique; calcul du temps d'intervention en tenant compte de la discussion générale et du débat sur les amendements; tout cela va dans le bon sens. A la demande du président Jean Auroux, un groupe de travail a été mis en place avec notre collègue Fleury; des propositions très précises ont été formulées, qui concernent aussi bien le travail législatif et le contrôle parlementaire que les moyens des députés.
- M. Georges Hage. De tous les députés ?
- M. Jean Le Garrec. Des mesures significatives ont été prise à l'intiative du président de l'Assemblée : dimension européenne mieux prise en compte, intiative parlementaire plus importante.
- M. Plerre Mezeaud. Mais pas une proposition de loi de l'opposition n'a été examinée!
- M. Jean Le Garrec. Faut-il modifier tel ou tel article de la Constitution?

Faut-il aller plus loin ? Faut-il revoir l'organisation des sessions ? Nous sommes prêts à en discuter.

- M. Rotert Pandraud. Nous avions demandé un débat, mais nous avons été punis, par Sénat interposé!
- M. Jean Le Gerrec. C'est quelque chose que nous pourrions aborder si le consensus était possible. Il est bien évident que l'organisation en deux sessions montre ses limites, ses difficultés et que le « bourrage » en fin de session des textes et des procédures est exécrable.
 - M. Pierre Mazeaud. Il y a une inflation de textes!
- M. Jean Le Garrec. Il faut poursuivre cet effort, mais cela setait teut à fait insuffisant si tous ensemble nous ne corrigions l'image du Parlement et si nous ne faisions mieux connaître notre rôle, l'importance de notre travail qui ne se fait pas, et nous le savons tous, dans le seul hémicycle.

La tentation d'aller dans le sens dominant de l'opinion publique, de se laisser aller à quelque peu de démagogie peut saisir certains d'entre nous. Il ne me gêne pas que l'on parle et que l'on pose le problème de l'abattement fiscal des députés, à la condition que dans la même démarche l'on traite du statut des élus, de la limitation du cumul des indemnités...

- M. Jean-Yves Chamard. Tout à fait!
- M. Jaar. Le Garroc. ... et de la totale transparence des situations. (« Très bien! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Cela ne me gêne pas si l'on parle sérieusement des conditions de fonctionnement d'une permanence qui non seulement apporte un service politique mais aussi constitue une espèce de médiation sociale...
 - M. Alain Bonnet. Trés bien!
 - M. Robert Pandraud. C'est tout à fait juste!
- M. Jean Le Garrec. ... qui est, je crois, extrêmement utile. Parlons de tout cela. Parlons-en ensemble et ne nous laissons pas aller à traiter par le biais d'amendements des problèmes complexes qu'il faut aborder beaucoup plus au fond.
 - M. Jean-Yves Chamard. C'est d'accord !
- M. Jean Le Garrec. Cessons de nous couvrir la tête de cendres et disons clairement que la démocratie a un coût, qu'il faut le payer et que ce coût, en France, n'est pas très élevé. Nous avons voté de grandes lois sur le financement des campagnes électorales et des partis politiques. Elles deviendront des grandes lois de la République. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)
 - M. Jean-Yves Chamard. Ce n'est pas sûr!
- M. Gilbert Millet. Eiles couvrent les magouilles financières!
- M. Jean Le Garrec. Pierre Mauroy a montré à cette tribune, avec force, combien la situation antérieure, que nous avons tous connue, était dangereuse pour la démocratie. Ne confondons pas financement occulte de la vie publique, comme nous étions amenés à le faire, et action malhonnête des élus.

Ayons le courage d'assumer nos propres situations et nous verrons que l'image même du Parlement en sera modifiée si, par ailleurs, nous ajoutons des améliorations dans les conditions de fonctionnement. Prenons l'engagement de tirer le débat vers le haut et non pas en permanence vers le bas, au niveau des ragots et des rumeurs.

- M. Jean Auroux. Très bien !
- M. Bernard Dobré. Vous êtes les premiers à le faire !
- M. Jean Le Gerrec. La démocratie a un coût...
- M. Robert Pandraud. Ne lui portez pas en permanence de mauvais coups!
- M. Jean Le Gerrec. ... et nous ne devons pas rougir des moyens que l'on nous donne et qui, dans bien des cas, et vous le savez tous, sont quelque peu insuffisants.
- Que le Parlement ne se méprise pas lui-même et nous aurons fait un grand pas pour améliorer l'image que nous voulons donner à l'extérieur.

Telles sont les quelques remarques que je voulais présenter. J'ai eu le souci aussi, car c'est le cadre d'une motion de censure, d'évoquer des problèmes politiques, y compris internationaux. L'actualité, je crois, commandait en la matière.

Votre dernière motion de censure, mes chers collègues de l'opposition, fut un échec.

- M. Plerre Maxeeud. Vous avez eu tout de même quelque inquiétude !
- M. Jean Le Garrec. Celle d'aujourd'hui sera pour le moins un fiasco. Elle passera comme elle est venue.
- M. Bernard Debré. Ne dévalorisez pas le Parlement!
- M. Jaan Le Garrec. Nul ne retiendra ses causes...
- Mme Nicole Catala. Vous les avez en tout cas longuement évoquées !
- M. Jean Le Garrec. ... et encore moins, par évidence, ses effets.

- M. Pierre Mazeaud. On vous aura au moi donné la possibilité de parler !
- M. Jean Le Garrec. Monsieur le Premier ministre, en cette fin de session, j'ai voulu, au nom du groupe socialiste, tirer quelques enseignements un peu rapides, probablement, quelque peu schématiques, mais, je crois, nècessaires, de l'ensemble de la situation politique et du bilan de votre gouvernement.

Nous avons beaucoup de travail devant nous, beaucoup à faire. Vous savez que vous pouvez compter sur notre détermination et sur notre soutien. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. le président. Je vous remercie.
- La parole est à M. Gilbert Millet.
- M. Gilbert Millet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, nous voilà à nouveau devant une motion de censure déposée par la droite.
- M. la Premier minietre. La seule incertitude pése sur vos épaules!
- M. Gilbert Millet. Quels en sont les deux fondements essentiels? En premier lieu, en ne contestant que les modalités de présentation de la C.S.G., la droite abandonne de fait toute condamnation de cette mesure, et cette motion traduit son ralliement non avoué à son contenu dangereusement antisocial.

Elle dénonce la précipitation de sa présentation, mais sur le reste, qui est le principal, à savoir ses orientations gravissismes, elle n'en dit rien. Or selon le vieil adage bien connu : « Qui ne dit mot consent ».

Rien d'étonnant en cela car la C.S.G. fait partie de la casse des acquis sociaux de notre peuple et entre donc entièrement dans la logique de la politique de la droite.

D'ailleurs, si les partis de droite avaient voulu censurer la C.S.G., ils auraient déposé leur motion sur la loi de finances pour 1991 dont elle constituait un des éléments les plus néfastes. Ils ne l'ont pas fait, et pour cause, en choisissant les dispositions de l'article 49-2.

Les députés communistes, quant à eux, ont censuré voilà quelques semaines, et sans équivoque, la C.S.G., répondant ainsi à l'attente de millions de Français.

Aujourd'hui, avec la même logique et la même cohérence, ils ne sauraient couvrir par leur vote une opération qui, audelà de son aspect politicien, marque un consensus rampant...

- M. Franck Borotra. Comme celui du congrés du P.C. ?
- M. Gilbert Millet. ... avec cette atteinte sans précédent aux droits snciaux de notre peuple.

Si nous votions cette motion de censure, ce serait nous déjuger par rapport à notre vote précédent qui n'avait rien, lui, de politicien. (Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Ce serait, en quelque sorte, désavouer le mouvement populaire lui-même.

En second lieu, la droite met en cause l'usage à répétition du 49-3 par le Gouvernement, méthode bien entendu des plus contestables. Mais voudrait-elle faire oublier que c'est elle qui a institué tout un ensemble de mesures constitutionnelles dans le but de museler le mouvement populaire et ses traductions parlementaires...

- M. Franck Borotra. Ce n'est pas la droite, c'est le peuple qui a décidé!
- M. Gilbert Millet. ... lorsque ce mouvement atteint le niveau suffisant pour faire obstacle aux méfaits d'une politique antisociale de destruction de l'économie et des hommes?

Cela vous gêne, messieurs, mais tel est bien la réalité.

- M. Franck Borotra. C'est le peuple qui a décidé!
- M. Gilbert Millet. D'ailleurs, l'utilisation répétitive du 49-3 en son temps par les gouvernements de droite et je pense au gouvernement Chirac pour les mêmes raisons que celles qui vous amenent à les utiliser, monsieur le Premier minisitre, est encore bien présente à la mémoire!

Les députés communistes vont-ils couvrir cette opération de dédouanement alors que le seul regret de la droite est de ne pas être au pouvoir pour utiliser à son propre compte des dispositions qu'elle a elle-même mises sur orbite? C'est mal nous connaître, et nous ne nous rendrons pas complices de telles manœuvres purement politiciennes.

- M. Georgee Hage. Très bien, monsieur Millet! (Rires et interruptions sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) Et je crois m'y connaître!
 - M. Gilbert Millet. Merci, monsieur Hage.
 - M. Robart Pandraud. M. Hage est en pleine forme!
 - M. Georges Hage. Je reviens du congrès!
- M. Franck Borotra. C'était plutôt reposant! C'est la démocratie paisible!
 - M. le président. Poursuivez, monsieur Millet.
- M. Pierre Mazeaud. Ce sont vos amis, monsieur Millet, qui vous interrompent!
- M. Gilbert Millet. Oui, mais vous en rajoutez quelque peu!
 - M. Pierre Mazeaud. Un peu! (Sourires.)
- M. Gilbert Millet. Je vais donc revenir sur ces deux questions. Je vous parlerai aussi du congrès, ne vous inquiétez pas ! Tout d'abord, une orécision qu'il faut rappeler : le groupe communiste n'a pas le nombre suffisant de députée pour déposer une motion de censure, ... (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)
 - M. Georges Hage. Ça viendra!
 - M. Francie Delattre. Ce n'est pas demain la veille!
 - M. Robert Pandraud. Le peuple est souverain !
- M. Gilbert Millet. ...sinon à la différence de la droite il l'aurait fait sur la loi de finances pour 1991 qui crée la contribution socale généralisée.

Les Français sont profondément attachés à leur système de protection sociale.

- M. Bernard Debré. Eh oui!
- M. Gilbert Millet. En créant la sécurité sociale, les élus issus de la Libération de la France donnaient au pays les moyens de répondre à plusieurs des droits de l'homme, tels qu'ils sont énoncés depuis la Révolution française, en même temps qu'ils contribuaient à la reconstruction du pays.
 - M. Pierre Mazeaud. Grâce au général de Gaulle!
- M. Gilbert Millet. Vous oubliez Ambroise Croizat, monsieur Mazeaud !

Le préambule de la Constitution de 1946 précise: « La nation assure à l'individu et à la famille des conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs la sécurité matérielle ».

Il est significatif que toutes les attaques qu'a subies la sécurité sociale depuis sa création aient porté contre tout ce qui faisait sa modernité: modernité des objectifs, c'est-à-dire le droit pour tous à la santé, à la famille et à la retraite; modernité du financement à partir de l'entreprise; modernité de la gestion démocratique. Avec la crise que connaît notre pays depuis quinze ans, ces attaques redoublent d'intensité.

Pourtant, malgré toutes ces attaques, malgré la dégradation des prestations imposée par les gouvernements successifs, la sécurité sociale reste un atout pour ceux qui résistent à la dérèglementation généralisée de la société. Pour des millions de Français, la sécurité sociale reste le dernier rempart pour ne pas sombrer irrémédiablement dans la misère la plus totale.

Le droit de se soigner, quels que soient les revenus, était l'un des acquis les plus importants de la sécurité sociale qui, pendant des décennies, a effectivement contribué à cet objectif.

- M. Bernard Debré. Merci de Gaulle!
- M. Gilbert Millet. On voudrait aujourd'hui nous convaincre de renoncer aux progrés les plus récents de la médecine.

Des restrictions draconiennes ont multiplié les obstacles financiers à l'accès aux soins : budget global qui étrangle les hôpitaux, baisse des remboursements, limitation des rembour-

sements à 100 p. 100 pour les maladies graves. Ainsi, sur les dix mesures des restrictions d'accès aux soins du plan Séguin, neuf sont toujours en vigueur.

Mais, de plan Séguin en plan Durieux, en passant par un plan Evin, où est la différence pour les plus démunis invités à se culpabiliser pour l'usage de quelques médicaments?

Le C.N.P.F., soutenu activement par le Gouvernement, veut se dégager complétement du financement de la branche famille. Ce désengagement s'accélère depuis le le janvier 1989, avec une baisse de deux points de la cotisation patronale. Déjà, l'Etat ne compense plus la perte que pour la moitié en 1990. On parle déjà de supprimer cette compensation dès 1991.

La cotisation patronale, qui était de 16,75 p. 190 en 1958, n'est plus que de 7 p. 100 en 1990, et elle sera encore inférieure avec la C.S.G.

Les communistes proposent que les allocations familiales soient portées à 806 francs par enfant dès le premier, jusqu'à l'âge de vingt ans, et la création d'un treizième mois d'allocation familiale versé au moment de la rentrée scolaire.

C'est à propos de l'assurance vieillesse que les campagnes les plus alarmistes se déchaînent. Patronat et Gouvernement mobilisent tous les organismes d'études économiques, démographiques, pour recouvrir d'un vernis scientifique leurs campagnes idéologiques contre la retraite et les retraités qui deviennent les nouveaux boucs émissaires.

Aucun scientifique sérieux ne fait de prévision démographique au-delà de vingt ans. On en invente!

La vérité, c'est que le pouvoir d'achat des retraités est rogné d'année en année. Il a été officiellement reconnu que 125 milliards leur ont été volés en sept ans rien qu'en désindexant les pensions des salariés.

Il faut préserver le droit à la retraite à soixante ans pour tous et l'abaisser à cinquante-cinq ans pour les femmes et les travailleurs ayant exercé une profession pénible. Il faut porter la pension de reconversion à 60 p. 100 en relevant le plafond de ressource actuel. Il faut relever le pouvoir d'achat des pensions.

Le capital considère les personnes âgées uniquement comme une charge financière à réduire. Pour nous, il s'agit au contraire de répondre à leurs besoins individuels.

Ces objectifs demandent des moyens considérablement accrus pour la sécurité sociale. Nous en sommes bien convaincus.

La contribution des entreprises est plus basse qu'en 1980, alors que la cotisation salariale est passée de 6,5 p. 100 en 1975 à 13,6 p. 100 aujourd'hui.

Toutes les mesures à l'encontre des droits des malades, des familles, des personnes âgées rentrent dans le cadre d'un remodelage total du fonctionnement de la société aux impératifs des milieux de la finance française et européenne. Elles précarisent ainsi le sort de milliers de gens pour laisser le champ libre aux appétits de profits de ces milieux. Elles tendent à installer une protection sociale à deux vitesses.

La C.S.G. est justement l'une des pièces maîtresses de ce dispositif.

Ainsi, non seulement elle ne vise pas à régler les problèmes de financement, mais elle constitue en fait une arme redoutable contre les principes fondamentaux de la sécurité sociale.

La vérité, c'est que ce projet n'est ni une mesure de justice sociale, ni une mesure moderne, ni une contrainte que nous ne pourrions éviter. Ce n'est pas une disposition de gauche, c'est une disposition de droite. C'est pourquoi vous y êtes favorables, mesdames, messieurs de la droite.

Lorsque seulement 8 p. 100 des recettes proviennent de ceux qui n'en finissent pas de s'enrichir en dormant, qui bénéficient de revenus financiers et immobiliers considérables, qu'on peut évaluer à 382 milliards par an, lorsque 92 p. 100 des recettes sont prélevées sur ceux qui, pour l'essentiel, n'ont que leur travail pour vivre, on ne peut parler de justice sociale!

Des retraités qui ont cotisé et travaillé toute leur vie, qui subsistent avec à peine plus que le S.M.I.C., se voient ajouter un impôt supplémentaire alors que les plus-values boursières seront, elles, exonérées jusqu'à 370 000 francs par an.

En amorçant la fiscalisation de la sécurité sociale, vous en cassez les principes fondamentaux de justice et de liberté.

Vous ouvrez dans le même temps la voie par le chantage à l'augmentation des impôts à une sécurité sociale minimale, tandis que les compagnies d'assurances feront le reste.

La protection sociale à deux vitesses, c'est bien la C.S.G.

Or la droite, en ne censurant pas le budget, vient très clairement de donner son accord à ce mauvais coup.

A l'inverse, les communistes proposent des mesures qui permettent de répondre aux besoins croissants de protection sociale, sans reprendre aux salariés ce qu'ils auront acquis par leurs luttes.

Il s'agit essentiellement de la hausse globale de la contribution de l'entreprise, modulée selon sa politique salariale et de l'emploi, d'une cotisation au taux de 13,6 p. 100 sur les revenus financiers, au niveau actuel de la cotisation sur les salaires, du déplafonnement de toutes les cotisations.

La motion de censure ne met pas en cause la politique économique et sociale du Gouvernement. Si la droite n'a pas censuré le budget, c'est qu'elle le trouve globalement positif. En ne censurant pas la C.S.G., elle dit aujourd'hui sa volonté de la conserver si elle revenait à la direction du pays.

La motion de censure n'évoque pas davantage les conséquences du sommet de Rome, qui met en cause, à travers l'intégration supranationale en matière de politique étrangère et de défense, les fondements mêmes de la souveraineté de l'indépendance nationale, comme si, dans une sorte de Munich rampant, il y avait une écrasante majorité dans cette assemblée pour priver la France d'identité dans le cadre d'un quatrième Reich à visage civilisé.

C'est sur la procédure, antidémocratique certes, mais essentiellement sur la procédure, que porte la motion de censure.

M. Bernard Debré. Vous n'avez pas dû la lire complétement!

M. Gilbert Millet. Je l'ai lue très attentivement, d'autant qu'elle est relativement brève !

En ce qui concerne la pratique institutionnelle, les auteurs de la motion de censure dénoncent le mépris dans lequel le Gouvernement ient le Parlement à travers l'usage répété de l'article 49-3 et la procédure du vote bloqué. Comment ne pas leur donner raison?

Cependant, l'argument aurait un autre poids si ceux qui l'expriment n'avaient cèdé aux mêmes vices.

Les institutions de 1958, contre lesquelles seul le parti communiste français avait voté, portent en elles-mêmes l'abaissement du Parlement, soumis à la tutelle omnipotente de l'exécutif. C'est là que réside l'abaissement parlementaire, et nulle part ailleurs!

L'absentéisme n'a pas d'autre cause fondamentale que cette subordination de l'assemblée issue du suffrage universel, qui ne peut exercer ses missions de faire la loi et de contrôler l'exécutif.

Au fil des années et d'une majorité à l'autre, l'usage du vote bloqué s'est banalisé. Le 49-3 permet l'adoption d'un texte de loi sans vote sauf dépôt d'une motion de censure.

Il recèle intrinsèquement une perversité extrême puisque ceux qui ne déposeront pas de motion de censure sont censés approuver le texte.

Il n'y a pas d'usage abusif du 49-3. C'est son existence même qui constitue un abus inadmissible, une violation constante de la démocratie parlementaire. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement paur la République.)

M. Jean-Yvea Charnard. Un coup d'Etat permanent en quelque sorte!

M. Gilbert Millet. Vous êtes bien sûr d'accord avec le 49-3, mesdames, messieurs de la droite. Vous l'avez utilisé!

C'est la marque d'un régime autoritaire, personnalisé, qui traduit une direction monarchique des affaires de la nation. La validation socialiste des institutions n'a diminué en rien le caractère présidentialiste des institutions. Le chef de l'Etat concentre des pouvoirs exorbitants qu'il exerce sans contrôle.

L'élection présidentielle polarise toute la vie politique et se subordonne toutes les autres élections.

La réalité, c'est la perversion de l'initiative parlementaire. Le Gouvernement légifère par des amendements de complaisance.

Il faudrait ajouter le dessaisissement croissant du Parlement par les prérogatives du Conseil constitutionnel, qui assure un véritable gouvernement des juges. Nous nous sommes d'ailleurs maintes fois exprimés sur ce point.

Toutes ces mesures permettent de mettre les problèmes des gens, leur méconteritement, leurs espoirs et leurs luttes aux abonnés absents.

Une autre menace qui pèse sur le Parlement, c'est l'intégration supranationale que constitue l'Europe de 1993. Les institutions européennes tendent de plus en plus à constituer un super-Etat communautaire. Le droit français se trouve subordonné au droit communautaire. Directives et réglements serzient prétendument supérieurs même à la loi postérieure.

Or ce que veut la droite, ce n'est ni supprimer ni rationaliser l'usage du 49-3, c'est seulement l'utiliser à ses propres fins.

Pourquoi tant de monarchisme, tant d'autoritarisme, tant de mécanismes antidémocratiques sinon pour mettre en œuvre une politique qui propage autour d'elle déréglementation, précarité, baisse du pouvoir d'achat, atteinte au droit des gens à vivre, aux besoins de notre époque? Une telle politique exige à la fois un déferlement idéologique pour désarmer le mouvement populaire et les luttes, un verrouillage pour en casser l'efficacité.

Monsieur le Premier ministre, les députés communistes ont voté la censure le 19 novembre sur la C.S.G.

- M. Alein Bonnet. Dommage!
- M. Gilbert Millet. Qu'ils ne la votent pas aujourd'hui n'implique aucune modification dans leur condamnation de votre politique.
 - M. le Premier ministre. Ça, je m'en doutais !
 - M. Francia Delattra. C'est de la dialectique !
- M. Gilbert Millet. La politique du Gouvernement est une politique de droite, monsieur le Premier ministre et j'en suis profondément désolé, croyez-le complaisante aux grandes fortunes et au capital, rude aux salariés et aux plus démunis.

Au cours de cette session, n'a pas été discuté un seul projet de loi porteur des valeurs de la gauche, pas un seul.

- M. Jean Le Garrec. Vous n'étes pas juste!
- M. Alein Bonnet. Et le conseiller du salarié?
- M. Gilbert Millet. Le « glissement à droite » trouve son origine dans la pédagogie du renoncement au changement de société que François Mitterrand et les dirigeants socialistes ont pratiquée en expliquant à notre peuple que l'expérience avait démontré que le changement était utopique et que la politique d'austérité était la seule possible. Les phénomènes liés à ce glissement à droite se sont accentués.

Il trouve son origine dans l'alignement de fait sur les objectifs de profit des grands groupes français et européens.

Dans le cadre de la recomposition politique engagée depuis plusieurs années, partis de droite et parti socialiste sont d'accord sur la politique à mener. Ensemble, ils excluent du débat politique toute question pouvant conduire à l'idée qu'on peut changer de politique, de société. La vie politique est présentée comme se réduisant aux querelles des chefs, aux magouilles politiciennes, à l'affairisme politico-financier.

Ainsi, déjà profonds, la dépolitisation, le dégoût de la politique s'accentuent. Ils conduisent nombre de gens à chercher « autre chose ». Certains choisissent de voter vert. Le plus grand nombre s'abstient. D'autres vont même jusqu'à voter Le Pen.

Ce qui est grave, c'est que cette décomposition du paysage politique atteint le Parlement et les partis politiques qui sont pourtant les acteurs et les garants de la démocratie pluraliste et qu'elle alimente le recours à des pseudo-individus providentiels médiatisés à outrance qui ne servent que le caractère autoritaire des institutions.

- M. Bernerd Debré. Comme Georges Marchais!
- M. Gilbert Millet. On ne le voit pas si souvent que cela sur les médias! Pas suffisamment en tout cas à mon goût!
 - M. Bernard Debré. C'est trés dommage!
- M. Glibert Millet. Ainsi, l'affairisme politico-financier sert de prétexte à de nouvelles attaques contre la démocratie parlementaire.

Les communistes proposent une démocratisation audacieuse des institutions, établissant la réelle primauté du Parlement. Voici quelques pistes qui pourraient vous faire réfléchie.

En particulier, le champ de la loi, expression de la volonté générale, ne devrait comporter aucune restriction.

- M. Bernard Debré. Le champ de la loi était le chant du cygne...
- M. Gilbert Millet. Quant au gouvernement, il doit avoir les moyens d'exercer sa responsabilité dans la détermination et la conduite de la politique du pays.

Le gouvernement doit conduire la politique de la nation conformément au programme approuvé par l'Assemblée nationale, et doit être responsable devant elle.

Le Premier ministre doit engager la responsabilité du gouvernement après délibération du conseil des ministres. Il doit, à l'ouverture de chaque session parlementaire, rendre compte à l'Assemblée nationale de la situation du pays et de l'action du gouvernement sous la forme d'une déclaration suivie d'un débat et d'un vote par lequel l'Assemblée nationale accorde ou refuse sa confiance au gouvernement.

L'Assemblée nationale doit pouvoir, à tout moment, révoquer le gouvernement par l'adoption d'une motion de cen-

- M. Alain Bonnet. Que discutons-nous aujourd'hui?
- M. Gilbert Millet. Elle est adoptée à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale. Son adoption entraîne la démission du Gouvernement. Le 49-3 devrait donc être supprimé.

Le parti communiste français tient actuellement son vingtseptième congrès.

- M. Alain Bonnet. Ah!
- M. Gilbert Millet. Au cœur de ses travaux, dont je voudrais souligner ici le caractère ouvert, démocratique et combatif (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)...
 - M. Pierre Mezeaud. Ça non!
- M. Gilbert Millet. J'en sais quelque chose, monsieur Mazeaud, parce que j'en viens et que j'y ai participé pendant trois jours !
 - M. Bernard Debré. Vous êtes toujours en bonne santé!
- M. Gilbert Millet. Le souffle qui a passé sur ce congrès n'est pas celui que vous souhaiteriez. Vous souhaiteriez bien entendu que le parti soit moribond et agonisant.
 - M. Bernard Debré. Il est déjà mort !
- M. Gilbert Millet. Le fait qu'il soit en pleine santé et constructif n'est pas la nouvelle que vous souhaitiez l Je le comprends bien !
- M. Plorro Mazosud. On en a encore pour combien d'années avec Marchais?
- M. Gilbert Millet. Rassurez-vous! Le mouvement populaire et le parti communiste au milieu de celui-ci vous réservent encore...
 - M. Bernard Debré. De bons souvenirs!
- M. Gilbert Millet. ... de bonnes et dures journées dans votre défense des intérêts du patronat et de la droite!
 - M. Francia Delattre. A l'Est, ils n'ont pas compris l
- M. Gilbert Millet. Je reviens sur le congrés. Au centre de ses travaux, il y a le mouvement populaire, justement, et c'est ça qui ne vous plaît pas! ses luttes nécessaires pour se défendre, luttes qui puisent dans le même mouvement les forces pour une autre politique, une politique de gauche et le socialisme.

Des luttes revendicatives importantes ont commencé d'exprimer un mécontentement populaire dont tous les sondages montrent aujourd'hui l'ampleur grandissante.

- M. Bernard Debré. Ah!
- M. Gilbert Millet. Incontestablement, quelque chose de profond bouge actuellement dans la jeunesse. Des jeunes, de plus en plus nombreux, refusent d'être une génération sacrifiée et découvrent souvent dans l'action contre les injustices, les exclusions, le racisme, l'efficacité de la solidarité et de l'union.

La perspective politique que nous proposons aux forces populaires, aux forces de gauche est étroitement adaptée à la situation actuelle. Nous leur proposons de s'unir sur tous les terrains, et quelle que soit la couleur de leur vote, pour faire échec au programme du capital et changer de politique, de pouvoir, de société.

Celles et ceux qui, à un degré ou à un autre, sont victimes de la politique actuelle constituent l'immense majorité de notre peuple.

- M. Pierre Mazeaud. Eh bien, censurez ! Soyez logique !
- M. Glibert Millet. S'ils parviennent à surmonter leurs divisions et s'unissent dans l'action, rien ni personne ne pourra s'opposer à leur volonté.

Le parti communiste français veut contribuer à faire renaître et grandir les idées de progrès dans tous les domaines, la volonté de résister au programme dévastateur des forces du capital, la détermination à faire avancer notre peuple et notre pays dans la voie de la justice, de la liberté, de la paix.

Il s'agit de reconstruire un puissant mouvement populaire capable de mettre en échec la politique actuelle...

- M. Pierre Mazeaud. Mettre en échec la politique actuelle ? Alors, il faut censurer !
- M. Gilbert Millet. ... et de créer les conditions pour changer de politique, de pouvoir, de société, bref, pour mettre en place une vraie politique de gauche.

La perspective politique que nous proposons, c'est l'union dans l'action pour repousser les coups portés à notre peuple et à notre pays et pour faire autrement.

Dans le débat d'aujourd'hui, si éloigné des préoccupations des gens, c'est ce message de lutte et d'espoir dans le mouvement populaire que je souhaitais exprimer.

Les députés communistes ne voteront donc pas la motion de censure.

- M. Pierre Mezeaud. Ils sont illogiques !
- M. Gisbert Miliet. Ils seront en cela fidèles à leur vote du mois de novembre, fidèles au mouvement populaire, et continueront ainsi à mettre en pleine lumière l'accord prosond de la droite avec sa politique dramatiquement antisociale du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)
- M. Pierre Mazeaud. « Dramatiquement antisociale »? Il faut que vous censuriez! C'est un numéro d'équilibriste, monsieur Millet!
 - M. Francie Delattre. Un morceau de bravoure !
 - M. le président. Je vous remercie, monsieur Millet.

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

- M. Jean-Yves Haby. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, on peut ce demander s'il doit en aller des fins de sessions comme de certaines fins de siècle : est-ce que tout se corrompt, est-ce que tout est matière à inquiétude, désenchantement, désillusion?
 - M. Alein Bonnet. Mais non!
- M. Jean-Yves Heby. Comment ne pas être frappé par l'aspect surréaliste de la situation que nous vivons?
 - M. Jean Le Garrec. Cet après-midi, absolument !
- M. Jean-Yvee Haby. Au moment où un conflit menace d'éclater dans le Golfe, au moment où le Président de la République déclare vouloir associer le Parlement aux décisions extrêmement graves qui devraient être prises à l'échéance du 15 janvier, que constate-t-on?

Au lieu de s'attacher à provoquer le soutien de la représentation nationale, le Gouvernement multiplie maladresses et provocations en reléguant le Parlement au rang de spectateur muet de sa propre décomposition.

L'usage trop souvent répété de l'engagement de responsabilité sur un texte, le fameux article 49 alinéa 3, prive durablement l'Assemblée nationale de tout droit à l'expression : non seulement le vote devient interdit, mais encore la discussion sérieuse et approfondie des textes devient impossible quand cette procédure, en principe exceptionnelle, se conjugue avec celle du vote bloqué, permettant au Gouvernement d'occulter les amendements de l'opposition et même de la majorité. A l'usage répétitif du 49-3 et du vote bloqué, il faut ajouter des pratiques désinvoltes qui ravalent un peu plus les parlementaires - de tous les groupes - au rang de partenaires passifs de la vie publique.

Je citerai notamment, à ce titre, la présentation tardive d'amendements qui n'ont pas été examinés par les commissions compétentes. Ce fut encore le cas sur un thème essentiel comme la revalonsation des retraites.

Je citerai aussi l'introduction par amendement, dans un texte qui leur est totalement étranger, d'articles revenant sur un vote défavorable au Gouvernement, vote intervenu quelques semaines auparavant et dont le résultat avait été publié entre-temps au Journal officiel.

Mme Nicole Catala. Ce sont de mauvaises manières!

- M. Plerre Mazeeud. M. le premier ministre le reconnait!
- M. le Premier ministre. C'était accidentel mais fâcheux !
- M. Jean-Yvea Haby. Puis-je enfin citer encore les réponses dilatoires ou négligentes aux questions posées le mercredi aprés-midi, lorsque les ministres intéressés nous sont la politesse d'être présents?

Monsieur le Premier ministre, votre circulaire aux membres du Gouvernement diffusée peu de temps après votre nomination en juin 1988 contenait des passages très longs et trés directifs sur le respect des prérogatives du Parlement, sur l'utilité du débat, sur la nécessaire limitation du recours au « 49-3 ». Bref, vous déclariez vouloir « gouverner autrement ».

Deux ans et demi après, la distance est grande du verbe à la pratique. Rarement le Parlement aura été traité avec autant de désinvolture. Cela est grave, très grave même : l'image du Parlement, et par là même celle de la démocratie, est très entamée dans l'opinion, comme plusieurs sondages en témoignent.

Ce discrédit qui touche en fait la classe politique tout entière, y compris le Gouvernement lui-même, a des causes profondes, sur lesquelles il convient de réfléchir avant qu'il ne soit trop tard.

La période que nous vivons est heaucoup plus lourde de menaces qu'auparavant: car le manque de confiance de l'opinion est le reflet d'une crise plus grave, qui confine à la crise de régime. (Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Jean Le Garrec. Non!
- M. Jean-Yvee Haby. La confusion des pouvoirs est générale.

Confusion entre l'exécutif et le législatif tout d'abord. Le Parlement n'est pas l'endroit où la loi s'élabore; il n'est même plus celui où elle se discute. Est-il sérieux de faire délibérer les parlementaires sur des textes, et d'abord sur le principal d'entre eux, le budget, si des mesures arrachées par la rue viennent modifier ces textes quelques jours après? (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Est-il admissible que, au cours de cette session, les débats n'aient pas abouti à des votes et que ce soient des manifestations de rue qui aient provoqué les débats ?

- M. Jean-Yvee Chamerd, L'Elysée contre Matignon !
- M. Jean-Yves Heby. La même confusion règne entre l'exécutif et le judiciaire quand les procédures sont interrompues ou enterrées par le pouvoir exécutif, ...
 - M. Pierre Mazeaud. C'est vrai!
- M. Jean-Yves Haby. ... quand celui qui est, d'après la Constitution elle-même, le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire et qui préside le Conseil supérieur de la magistrature itonise sur le défilé des magistrats.
 - M. Plerre Mazeaud. C'est vrai !
- M. Jean-Yvee Haby. Comment croire encore à la séparation des pouvoirs? (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Tout aussi grave est la confusion qui règne au sein de l'exécutif lui-même. Est-il sain, est-il normal que le Président de la République reçoive des représentants de coordinations diverses au lieu et place des responsables ministériels...

Mme Nicole Catala. C'est vrai !

M. Jean-Yvas Haby. ... et décide en leur présence d'affecter des crédits qu'il paraissait impossible de trouver quelques heures auparavant,...

M. Pierre Mazeaud. Eh oui!

M. Jean-Yvea Heby. ... sans même, apparemment, que les ministres concernés aient été prévenus? (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Mme Nicole Catala. Très juste!

M. Jean-Yves Heby. On discutait, mes chers collègues, aux débuts de la Ve République, de la notion de « domaine réservé ». Nous en sommes loin désormais, et ces débats nous semblent bien anciens quand il s'agit aujourd'hui du « domaine universel » de la Présidence.

Rien de tout cela n'est favorable, monsieur le Premier ministre, à un fonctionnement correct des institutions. Il ne s'agit pas ici de les remettre en cause; il s'agit au contraire de demander avec force et dignité le retour à un fonctionnement normal de l'Etat.

Que chacun soit à sa place!

M. Jean-Yves Chemerd. Absolument !

M. Jean-Yves Haby. La séparation des pouvoirs est, depuis Montesquieu, une garantie essentielle de la démocratie.

Arrêtons ce jeu stérile qui ne sert personne, et surtout pas le pays, alors que certains entonnent le vieux refrain de l'arrtiparlementarisme.

(M. Laurent Fabius remplace M. Loic Bouvard au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

M. Jean-Yvee Haby. Les Républiques précédentes sont mortes de l'excès de Parlement. Prenons garde que celle-ci ne finisse pas par succomber à l'insuffisance de Parlement! Car, quand les contrepoids ne fonctionnent plus, quand la représentation incarnée par le Parlement est malade, alors la tentation est grande de transporter le débat ailleurs, et d'abord dans la rue.

Mme Nicole Cetala. Oui !

M. Jean-Yvee Haby. On nous objectera: « Mais justement, nous sommes en train de mettre au point des formules qui permettront de faire progresser le travail parlementaire et de remédier au malaise ambiant. » Certes, mais il ne faudrait pas se payer de mots et faire miroiter l'allongement des sessions comme le remède universel. Ce n'est pas là assurément la panacée.

Mme Nicole Catala et M. Plerre Mazeaud. Très bien !

M. Jean-Yvea Haby. Me permettez-vous, monsieur le Premier ministre, de vous faire au contraire deux ou trois suggestions simples, qui pourraient intervenir rapidement, pour corriger le déséquilibre?

Pourquoi ne pas autoriser une pratique plus souple et plus démocratique dans la fixation de l'ordre du jour, qui permette de faire discuter des propositions présentées par les parlementaires en plus grand nombre? Une proportion de un quart ou un tiers de textes d'origine parlementaire ne nous conduira certainement pas au régime d'assemblée!

Pourquoi ne pas autoriser les groupes politiques à choisir des thèmes de débat et leur permettre de recourir plus largement aux pouvoirs de contrêle, et d'abord à la création de commissions d'enquête?

Pourquoi ne pas réfléchir au vote personnel pour les textes les plus importants?

Rien de tout cela n'implique une réforme constitutionnelle.

M. Jeen-Yves Chemerd, Bravo!

M. Jean-Yvea Haby. Il faut revenir, monsieur le Premier ministre – et ce sera ma conclusion – à une pratique plus équilibrée des institutions. Cela ne doit pas priver le Gouvernement d'utiliser certains moyens d'action pour assurer sa stabilité, car nous ne voulons pas plus que vous un retour à des pratiques désastreuses pour la France.

Mais soyons certains que, si rien n'est fait pour corriger la situation de discrédit dans laquelle tout le système politique, tout le système de représentation est plongé, nous risquons fort de détruire l'un de nos biens les plus précieux : la démocratie

Monsieur le Premier ministre, étant le dernier orateur, je voudrais vous donner mon sentiment personnel sur l'année 1990.

J'estime que l'ensemble des parlementaires n'ont pas mérité bien des critiques qui les ont visés. Et, si je devais formuler un vœu pour 1991, ce serait celui de voir réhabilitée la classe politique tout entière aux yeux des Français, ...

M. Alain Bonnet et M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Jean-Yves Haby. ... ce serait de voir les Français reprendre confiance dans leurs hommes politiques.

A en croire l'article d'un grand journal du soir, auquel M. Le Garrec a fait allusion, il semble que, à un moment, ces problèmes vous aient vous-même troublé. Je ne sais pas si vous nous en parlerez, mais je crois que le Gouvernement a une part de responsabilité fort importante dans ce discrédit qui a touché les élus.

M. Xevier Hunault. Très juste!

M. Jean-Yvea Heby. Faisons donc en sorte, tous ensemble, qu'en 1991 nous soyons réhabilités aux yeux des Français! (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le préeldent. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, cette motion de censure, la dixième dirigée contre mon gouvernement, ne semble pas le menacer vraiment, si j'en crois les positions prises par les divers groupes.

M. Pierre Mazeaud. On a toujours des surprises !

M. le Premier minietre. A qui le dites-vous !

M. Bernard Debré. Il faut vivre avec !

M. le Premier ministre. On ne sait que ça! (Sourires.)

J'ai écouté les orateurs. Plusieurs d'entre eux ont adressé au Gouvernement des critiques excessives, auxquelles je vais néanmoins répondre, par respect pour le Parlement.

M. Franck Borotra et M. Bernard Debré. Enfin!

M. le Premier miniatre. Tous les orateurs ont évoqué puisque, aussi bien, c'est le terrain qu'ont choisi les rédacteurs de la motion de censure – un certain malaise parlementaire. Et si d'ailleurs – sans doute par inadvertance – M. Haby n'avait pas, à l'instant, introduit une incidence concernant le Gouvernement dans son dernier propos, j'aurais volontiers commencé le mien en disant que, pour une fois, je partageais sa conclusion, c'est-à-dire son vœu que soit corrigée la situation de discrédit qui pèse sur le Parlement et que dans l'année qui vient, soit rétablie, grâce aux efforts tant du législatif que de l'exécutif, la respectabilité de l'autorité publique en France.

Je serais presque tenté de remercier les orateurs et les rédacteurs de cette motion de censure d'avoir choisi ce sujet, car cela m'offre l'occasion de dire sur le Parlement et sur les relations que le Gouvernement entretient avec lui un certain nombre de choses qu'à juste titre je considère comme importantes, car il s'agit de sujets vitaux pour la démocratie.

M'appuyant sur les termes mêmes que l'opposition a choisis pour motiver la censure, je me propose d'abord de redresser un certain nombre d'idées que je crois fausses sur la présente session, avant d'en venir, plus généralement, aux relations entre Parlement et Gouvernement dans les démocraties modernes – et pas seulement dans la nôtre. Vous verrez qu'une telle réflexion comparative est riche d'enseignements.

M. Pierre Mazeaud. Le droit comparé est toujours très utile!

M. le Premier miniatre. Dans l'un et l'autre cas, je le ferai en référence à des faits objectifs et aisément vérifiables par qui voudra se donner la peine de le faire.

Commençons par la session, et en tout premier lieu par l'utilisation, présentée comme abusive ou systématique, de l'article 49-3.

Cette disposition, adoptée trop tard, c'est, vous vous en souvenez, en mars 1958 et à l'initiative de Félix Gaillard qu'elle fut in extremis incorporée dans la Constitution de la IVe République sans avoir le temps d'être utilisée en quoi que ce soit.

- M. Plerre Mazeaud. Merci, monsieur Guy Mollet!
- M. le Premier ministre. C'est donc cette disposition adoptée trop tard pour sauver la IVe qui a été sagement reprise dans la Constitution de la Ve République, à l'initiative dominante de M. Michel Debré.

De fait, monsieur Jean-Louis Debré...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Bernard !

- M. le Premier ministre. Pardonnez-moi, monsieur Debré! Mais, dans la famille, votre frère nous a habitués à une plus fréquente confrontation que vous-même. (Sourires.)
 - M. Pierro Mazeaud. Ils se remplacent!
- M. ie Premier ministre. Cela étant, chacun ses choix et ses responsabilités.

C'est bien à vous, monsieur Bernard Debré, que je m'adressais. Le « 49-3 » est en quelque sorte votre demi-frère, puisque vous avez le même père. (Sourires.) Ce n'est d'ailleurs pas une demi-fraternité déshonorante!

- M. Plarre Mazoaud. Absolument pas !
- M. 19 Premier ministre. Quelle était la logique de cette disposition? Permettre à un gouvernement ne disposant pas d'une majorité automatique de faire cependant adopter des lois correspondant aux grands axes de sa politique!
 - M. Plerre Mazeaud. Tout à fait !
- M. le Premier ministre. Ce qui voudrait dire d'ailleurs qu'avant ma prise de fonction et la constatation que je ne disposais pas de majorité parlementaire seul Premier ministre dans ce cas depuis 1962 parmi les Premiers ministres de la Ve République je devrais avoir été le premier à m'en servir.

Ce qui pose sur l'usage qu'en avaient fait mes prédécesseurs de très étranges questions. Ne regardons plus que les fréquences.

Il s'agissait alors de tenir compte à la fois du droit absolu qu'ont les Français de ne donner la majorité absolue à personne et de la nécessité pour le Gouvernement de faire adopter des textes aussi importants que le budget, par exemple.

Or il se trouve que, parce que les Français en ont librement décidé ainsi, je suis le seul Premier ministre depuis 1962 à ne pas disposer d'une majorité absolue pour me soutenir.

Michel Debré lui-même - votre père - avait pu s'en accommoder aussi longtemps qu'a duré la guerre d'Algérie, et moyennant, en effet, déjà quelques « 49-3 ». Mais Georges Pompidou, au bout de cinq mois et après trois « 49-3 », a été renversé à la troisième motion de censure.

Aussi suis-je parfaitement fondé, et nul, je pense, n'en disconviendra dans le principe, à recourir à l'article 49, alinéa 3. Mais c'est bien sûr à condition de ne pas le faire de manière systématique ni sur des textes ne le méritant pas.

- M. Michel Giraud. Pas plus de deux fois par nuit !
- M. le Premier ministre. Et certes, je rappellerai, quitte à vous surprendre, que ce n'est pas systématique.

Vous avez, mesdames, messieurs les députés, adopté au cours de cette seule session trente-neuf textes, dont trente-trois définitivement - hors conventions internationales évidemment. Sur ces trente-neuf textes, trois sculement ont exigé le « 49-3 ».

- M. Bernard Debré. Dont le budget !
- M. le Premier ministre. Dont le budget !

Tous les autres sont passés dans des conditions normales. Et l'on y trouve des projets aussi importants que la réforme des professions juridiques et judiciaires, la réglementation des télécommunications...

M. Alain Bonnet. Absolument !

- M. le Premier miniatre. ... le troisième volet du plan « emploi » vous vouliez du social ! -, la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme,...
- M. Pierre Mazeaud. La première lecture remente au mois de juin !
- M. le Premier ministre. ... la création de l'agence de l'environnement, le conseiller du salarié, et bien d'autres encore.

Par un phénomène bien explicable, les textes adoptés au « 49-3 », plus conflictuels, retiennent davantage l'attention. Ce phénomène est encore aggravé par le fait qu'il faut généralement y recourir en première, puis en deuxième, puis en troisième lecture. De là le sentiment d'un usage répété! Mais il ne porte toujours que sur trois textes, et sur trois textes seulement.

- M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas cela !
- M. le Premier ministre. Mais si ! c'est cela.

Mme Nicole Catale, C'est un argument de jésuite!

- M. le Premier ministre. Sur les autres, en revanche, non seulement il y a eu des majorités, mais, dans un nombre élevé de cas, plus élevé que jamais avec un gouvernement de gauche, un accord a été trouvé entre l'Assemblée et le Sénat.
- M. Georges Hege. Un gouvernement de gauche qui refuse la majorité de gauche!
 - M. Plerre Mazeaud. Alors, censurez-le! (Rires.)
- M. le Premier ministre. Eh bien oui, quoi ! Enfin ! soyez logique ! (Rires.)
- M. Gaorges Hage. Pour tomber de Charybde en Scylla!
- M. Pierre Mazeaud. Continuez, monsieur Hage! Faites-vous ce plaisir!
- M. Gilbert Millet. Vous êtes d'accord sur le fond avec la politique qui est menée, monsieur Mazeaud I Vous la ménenéez vous-même!
- M. le président. Je crois que M. le Premier ministre a eu le mot de la fin !

Poursuivez, monsieur le Premier ministre.

- M. le Premier ministre. C'était une légère diversion!
 Je soumettais à l'Assemblée cette réflexion: dans cette session, la fréquence des accords entre l'Assemblée et le Sénat a été plus grande que précédemment. Cela montre que, y compris par les amendements incorporés dans les textes, nous avons cherché le consensus parlementaire et nous avons respecté cette élaboration législative.
- M. Plerre Mazeaud. Il y a une grande faiblesse de la Haute Assemblée!
- M. le Premier minietre. J'ajoute encore que vos commissions ont eu le temps nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions. Il en est rendu compte dans le renouvellement annuel que nous faisons de la réponse à l'excellente question posée il y a deux ans par M. Jean-Jacques Hyest, qui nous interrogeait sur le bilan des sessions jusque dans le détail. J'ai tenu à honneur que le Gouvernement vous communique à chaque fin de session elle est maintenant à la disposition des présidents de groupe une mise à jour de ce document qui vous donnera quantitativement, en mesure de temps, tous ces éléments, y compris celui que je traite maintenant, qui est le temps de délibération laissé aux commissions.
- M. Pterre Mazeaud. Nous aimerions savoir ce qu'il en est pour les propositions de loi l
- M. le Premier ministre. Nous sommes en progrés. En progrès significatif! De même pour les amendements! Ne faites pas semblant de croire le contraire, monsieur Mazeaud! C'est une mauvaise cause pour vous, car, là aussi, nous battons les records.
- M. Pierre Mazeaud. Je n'en suis pas certain en ce qui concerne nos propositions!
- M. le Premier ministre. Méfiez-vous ! Vous allez vous heurter à des chiffres qui vous démentiront !
 - M. Pierre Mazeaud. Il n'y en a pas une seule !

M. le président. Ecoutez ! Ce n'est pas un dialogue entre M. Mazeaud et M. le Premier ministre. Le Premier ministre s'adresse à toute l'Assemblée, qui l'écoute en silence.

Monsieur le Premier ministre, vous avez la parole.

M. Plorre Mazeaud. On peut sortir 1 (Sourires.)

M. le Premier ministre. Je conviens que la réflexion du Parlement s'exerce globalement et ne saurait être monopolisée par mes seules réponses à M. Mazeaud.

J'ajoute encore que des amendements très nombreux ont été adoptés sans considération de leur origine, mais uniquement de leur contenu. Et je vous renvoie, sur tous ces éléments, à ce document que je viens de citer, que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement a adressé aujourd'hui même à tous les membres de la conférence des présidents.

On a même vu ce cas, auquel je ne crois pas qu'il y ait de précédent – je n'oserai cependant l'affirmer car je n'ai pu le vérifier complètement – d'un projet de loi adopté avec engagement de responsabilité, aux termes de l'article 49-3 de la Constitution, en première lecture et qui, pourtant, a fait ensuite l'objet d'un accord en commission mixte paritaire grâce au sens du compromis partagé dont ont su faire preuve députés, sénateurs et Gouvernement. Il s'agit du collectif budgétaire pour 1990. A ma connaissance, c'est sans précédent.

Deux choses en ont résulté. D'une part, des votes à main levée ont suffi à l'adoption définitive d'un texte initialement contesté. D'autre part - et bien que j'aie cherché - je n'en ai naturellement pas trouvé la moindre mention dans la presse, qui s'intéresse plus à ce qui est conflictuel qu'à ce qui est consensuel.

J'observe d'ailleurs, au passage, que nombre de parlementaires, attaqués de divers côtés sur le fonctionnement de leur institution, se joignent immédiatement au chœur des critiques quand ils ne s'en font pas les coryphées, mais qu'on les entend rarement présenter et défendre leur travail réel.

M. Alain Bonnat. C'est vrai !

M. le Premier ministre. C'est l'une des réponses, monsieur Haby, qui me venaient à l'esprit en vous écoutant.

Et qui donc, mesdames, messieurs les parlementaires, si vous-mêmes vous abstenez de les souligner, pourra percevoir l'écho des heures de discussions sérieuses, des débats de haute tenue? Car il en est dans cette assemblée. Souvenons-nous de celui d'avant-hier, sur la politique de la ville, qui fut d'une richesse et d'une densité trés utiles, y compris pour le Gouvernement. J'y ai trouvé deux ou trois idées auxquelles je n'avais pas encore pensé sur le sujet. Et Dieu sait que c'est un sujet lourd pour moi ! Qui donc, dis-je, pourra percevoir l'écho de débats de haute tenue, d'amendements soigneusement examinés et de décisions mûrement pensées et débattues, qui sont dans l'écrasante majorité des cas la réalité du travail que vous accomplissez en commission? Personne n'en sait rien. Et même en séance, cela arrive. J'ai vu des cas.

Par quel singulier mécanisme, proche du masochisme, voiton monter des péripéties en épingle et passer sous silence les manifestations quotidiennes de vos qualités individuelles et collectives ? (« Ah!» sur les bancs du groupe socialiste.)

Je ne vous « cire » pas les chaussures. Je fus parlementaire, j'ai participé à ce travail et je considère que c'est notre commune condition qui, souvent, est mal comprise.

Si vous-mêmes taisez, voire niez, l'intensité et la qualité de votre propre travail, comment s'étonner que beaucoup les ignorent?

Et je ne me fonde pas ici sur un hommage rituel, mais sur des faits précis, vérifiables et pourtant inconnus, sur des rappels qui montrent votre aptitude collective à prendre, audelà de vos légitimes désaccords, des décisions importantes et nombreuses.

Et c'est d'ailleurs grâce à cela que trois textes seulement sur trente-neuf en cette session ont eu besoin du « 49-3 », utilisé sept fois compte tenu du nombre de lectures.

Les textes le justifiaient-iis? Certes oui par leur importance. On a le droit, que vous avez exercé, de les juger mauvais, pas celui de les trouver mineurs: budget, collectif, dispositions concernant les assurances sociales.

Bien que ne disposant pas d'une majorité absolue, contrairement à mon prédécesseur, ...

M. Bernard Debré. C'est vrai !

M. le Premier ministra. ... ce n'est pas moi qui ai fait passer cinq textes au 49-3 en une seule session, ni qui ai songé à l'appliquer à une loi électorale, ...

M. Jean Le Garrec. Eh oui !

M. le Premier ministre. ... ni qui l'ai jamais utilisé pour interdire un débat difficile, ...

M. Jean Le Garrec. Eh oui !

M. la Premier ministra. ... ni même seulement pour l'interrompre!

M. Jean Le Garrec. Eh oui !

M. le Premier ministre. Je ne m'en suis servi qu'à la fin, sauf une fois lors d'une motion préalable. Et j'assume ce qu'a fait le Premier ministre par intérim.

M. Georges Hage. Dans ce domaine, les deux font la

M. le Premier ministre. Il reste que le Gouvernement n'est pas à l'abri de certaines critiques, et j'en conviens bien volontiers, comme je l'ai indiqué tout à l'heure en interrompant l'orateur qui y faisait allusion.

Trop de votes ont été réservés ou bloqués, ...

M. Bernard Debré. Ah!

M. le Premier minietre. ... mais c'est là aussi le tribut payé à l'absence de majorité.

En revanche, vous avez raison de dénoncer l'apparition tardive d'amendements commodément glissés dans des textes soumis au 49-3. La tentation est forte, mais y céder n'est pas convenable; or j'ai découvert qu'il n'y avait pas toujours été résisté et je ferai en sorte avec tout le Gouvernement que cela ne soit plus jamais le cas.

M. Joen-Yvae Chemard. Nous vous écoutons, monsieur le Premier ministre!

M. Francis Delattre. Nous en prenons acte !

M. le Premier ministre. C'est plus difficile à vérifier pour moi que pour vous mais nous sommes, en tout état de cause, dans le non-convenable. Je m'emploierai à ce que cela ne soit plus le cas.

M. Pierre Mazeaud. Nous en prenons acte !

M. le Premier ministre. Vous avez également eu raison d'appeler mon attention sur une remise en cause subreptice d'un accord de commission mixte paritaire à l'occasion d'un autre texte. La C.M.P. avait laissé passer une erreur technique et, par ailleurs, fait un choix de fond contraire aux vœux du Gouvernement. J'ai accepté qu'on rectifie l'erreur. J'ai imposé, des que vous me l'avez signalé – merci, monsieur Chamard, de votre infernale vigilance! – qu'on ne remette pas en cause le choix de fond.

Le bilan objectif de la session, tel que l'a dressé Jean Poperen, est donc, quoi qu'on en pense, plus que très honorable.

A cet égard, je ne saurais oublier la progression du nombre des textes d'origine parlementaire qui sont devenus textes de loi. Cette session, je crois que nous battons le record : six textes sur les trente-neuf examinés.

M. Plarre Mazeaud. Mais combien de propositions de l'opposition?

M. le Premier ministre. Je ne le sais!

M. Piarre Mazeaud. Zéro!

M. le Premier ministre. Par rapport à zéro proposition, il y a quelque temps...

M. Franck Borotra. Zéro plus zéro égale zéro !

M. le Premier minietre. Déposez-en qui respectent l'article 40 de la Constitution!

Mme Nicole Catala. Justement, j'en ai une là, monsieur le Premier ministre!

M. Pierre Mazeaud. Elle subira le même sort que les autres !

M. le Premier ministre. Monsieur Mazeaud, ne soyez pas de mauvaise foi! Reconnaissez que nous avons ouvert la voie. Et il va de soi que, dans cette prise en considération, les textes peuvent venir de toutes parts. Mais nous n'avons pas voulu commencer en inscrivant à l'ordre du jour des textes d'origine parlementaire que nous aurions été amenés à combattre sur le fond. J'ai, là aussi, trop de respect pour le Parlement.

Il faut que cette prise en considération des propositions de lois devienne une habitude. La conférence des présidents doit délibérer et faire ses choix; et si les impératifs budgétaires sont respectés, il y a une probabilité que le Gouvernement donne son accord. En tout cas, c'est la direction dans laque!le nous nous engageons, et nous sommes les premiers à le faire.

Mais il y a aussi le bilan subjectif, c'est-à-dire une autre réalité, celle qui est ressentie et perçue, celle d'un climat qualifié de délétère et d'un malaise qui en résulte. Les quatre orateurs qui m'ont précédé à cette tribune en ont tous parlé, même si c'est en des termes différents.

Il y a à cela des causes politiques, sociales, internationales que nous connaissons tous, quitte à les apprécier différemment, et que Jean Le Garrec a retracées avec talent et avec force. Mais on invoque également, çà et là, des causes institutionnnelles, une dévalorisation prétendue de l'institution parlementaire, ...

M. Bernard Debré. Récile !

M. le Premier miniatre. ... et c'est, mesdames et messieurs les députés, contre cette idée fausse que je voudrais m'élever. Je crois que ceux qui la véhiculent ignorent largement la réalité des parlements contemporains et vivent souvent sur des clichés qui sont autant d'idées reçues.

M. Alsin Bonnet. Exactement!

M. le Premier ministre. Moi-même, lorsque j'étais député, il m'arrivait de me rèver parlementaire anglais. J'avais en tête la phrase célèbre de Joseph de Lolme - qui fut moins célèbre que la phrase qu'il prononça - qui disait au XVII siècle que « le Parlement anglais peut tout faire sauf changer un homme en femme ». (Sourires.) C'était une définition fort large de sa compétence.

Puis, j'ai appris peu à peu de quoi cette réalité est saite.

Au Parlement britannique, une discipline de fer est imposée aux groupes parlementaires. Quelque peu relâchée dans les années 1970, elle a ensuite retrouvé une vigueur nouvelle. Le parti majoritaire peut certes décider de changer de Premier ministre – on l'a vu tout récemment – ...

M. Bernard Debrá. Attention, monsieur Rocard !

M. le Premier ministre. ... mais il entretient avec celui qui est en place une relation de stricte subordination qu'aucun d'entre nous n'imaginerait ou n'accepterait.

M. Jean Ausoux. C'est bien vrai I (Sourires).

M. le Premier ministre. C'est d'ailleurs ce qui explique que seuls deux gouvernements britanniques aient été renversés – censurés, comme nous dirions chez nous – au cours de ce siècle, en 1923 et en 1979.

Au moins, me disais-je, l'initiative des lois est-elle mieux partagée au Parlement anglais que chez nous. Point du tout! Le pourcentage de propositions de loi est même là-bas plutôt inférieur à ce qu'il est maintenant chez nous, la jurisprudence que je suis en train de mettre en place y contribuant. Les parlementaires disposent d'une séance par semaine, mais c'est toujours la même proposition qui est inscrite pendant des mois.

Restent - elles sont célèbres - les fameuses séances de questions, vives, rapides, impromptues. Quelle ne fut pas, mesdames, messieurs les députés, ma surprise de découvrir que les questions sont déposées très longtemps à l'avance, qu'elles doivent respecter une longue série de prescriptions sauf à être irrecevables, et que, si elles sont encore dans l'actualité au moment où elles viennent en séance, aprés plusieurs semaines, c'est un heureux hasard, et c'est surtout un hasard extrêmement rare. Certes, il existe une procédure plus rapide mais elle est très limitée et ne dispense ni du dépôt ni du contrôle préalables.

Voilà quelques éléments sur la Chambre des Communes qui pourtant nourrit tant de fantasmes.

Mais songez aussi à la situation qui serait la nôtre..., qui serait la vôtre, mesdames, messieurs les députés – la Constitution m'impose de ne plus être membre de cette honorable assemblée...

M. Michel Giraud. Ça va venir !

M. le Premier ministre. ... où pourtant j'ai pris tant de plaisir à sièger -, si on exigeait ici, comme la Loi Fondamentale l'impose au Bundestag, de faire figurer dans toute motion de censure le nom de celui qui serait automatiquement appelé à remplacer le chef du gouvernement censuré l

Déjà les trois groupes de droite auraient quelques difficultés à se mettre d'accord... presque autant que sur l'Europe.

M. Jean Auroux. Croyez-vous!

M. le Premier ministre. Mais je n'ose imaginer que le patti communiste pourrait songer alors à les secourir de ses voix pour investir un Premier ministre choisi par eux!

M. Jean-Yves Chemard. Et pour le parti socialiste?

M. Francis Delattre. Et les courants?

M. le Premier ministre. En réalité, comme ces rapides exemples étrangers le montrent, il n'y a pas eu dévalorisation du Parlement français mais plutôt alignement sur les autres.

Car, à examiner la réalité de près, comme l'a d'ailleurs fait l'excellente thèse du professeur Colliard bien connu dans cette maison, ...

M. Pierre Mezeaud. C'est vrai!

M. le Premier ministre. ... on découvre que toutes les assemblées des régimes démocratiques modernes ont, en fait et en droit, pratiquement les mêmes pouvoirs, du Bundestag aux Cortès en passant par l'Assemblée nationale.

Deux seulement font exception: le Congrès américain et le Parlement italien. Mais il faut se rappeler, ou apprendre, que bien des voix s'élèvent dans ces deux pays, au sein même de ces deux parlements, contre l'impossibilité chronique à prendre des décisions difficiles, contre les méandres de procédure qui font que les projets de loi n'ont de chance d'être adoptés qu'une fois vidés de leur substance initiale, ce que démontre d'ailleurs – et spectaculairement – le niveau record des déficits budgétaires de ces deux pays qui en souffrent mais sans jamais pouvoir y remédier. Même le courage politique peut être désarmé par l'absence de procédures adéquates.

Dans ces conditions, il suffit de regarder de près ce qui se passe réellement ailleurs, y compris à nos portes, pour faire deux constats.

Premier constat: le XXº siécle, pour des raisons variées dont la première tient peut-être à l'existence du système médiatique qui engendre la personnalisation du pouvoir, a renforcé le rôle de l'exécutif, y compris dans les démocraties les plus parlementaires. Nous le savons tous et d'expérience.

Deuxième constat : celles des assemblées qui se sont le mieux adaptées à cette évolution ne sont pas celles qui ont plus de pouvoirs que les autres mais celles qui, à pouvoirs égaux, en font l'usage le plus judicieux.

Et je crois qu'à ne pas faire, ou à ne pas accepter, ces deux constats, on se tromperait de diagnostic et donc de traitement.

C'est pourquoi, par exemple, l'idée d'instaurer en France un régime présidentiel me paraît faussement bonne. L'expérience de 1848 n'a pas été absolument concluante, on peut en convenir. Et ce n'est pas un hasard si, aujourd'hui, sur 140 nations, il n'existe en fait qu'un seul régime réellement présidentiel, celui des Etats-Unis.

Toutes les tentatives d'exportation du système américain se sont soldées par des échecs retentissants, qui scandent de manière dramatique l'histoire, notamment celle de l'Amérique latine, mais pas seulement. Il faut en effet avoir des traditions très solides et des contrepoids très puissants pour faire fonctionner un système dans lequel n'existe aucun moyen de surmonter un blocage ou de trancher un conflit entre l'exécutif et le législatif.

Et même aux Etats-Unis, qui ont ces traditions et ce poids des contre-pouvoirs, le fonctionnement du système est très loin d'être aussi harmonieu: qu'on l'imagine ici.

Il est d'aiileurs piquant - je ne résiste pas à l'envie de vous le faire savoir - de relever qu'au moment où certains prônent ici, comme cela se fait périodiquement, l'instauration d'un régime présidentiel, des voix - non autorisées officiellement, mais autorisées quant à leurs compétences et à l'écoute dont elles disposent - se sont élevées outre-atlantique, notamment dans le Washington Post ou le Herald Tribune, fin octobre, pour dire que ce qui manque au président Bush, c'est d'avoir à ses côtés un chef de gouvernement.

Comme quoi chacun envie toujours le système de l'autre, faute, la plupart du temps, d'en connaître la réalité.

Tout ce qui contribuera à une meilleure utilisation de vos pouvoirs sera bienvenu, et je sais que vous y réfléchissez en commun, sous l'autorité du président Laurent Fabius, auquel ce sujet tient très à cœur. Et je prends acte que M. Haby vient à l'instant, lui aussi, de faire des propositions. Je n'ai pas de position de principe négative. Tout cela doit être examiné. Le Gouvernement y est parfaitement prêt.

Nous attendons beaucoup de vos réflexions, mesdames, messieurs les députés, car, loin de témoigner, comme l'affirme à tort le texte de la censure, le moindre mépris à votre égard, ce gouvernement, dans une situation pourtant arithmétiquement disticile, est beaucoup plus respectueux de vos droits que ne le furent nombre de ses prédécesseurs. Si l'on établit un rapport entre le nombre de fois où a été utilisé le 49-3 et l'exisience ou non d'une majorité, on s'apercoit qu'il s'est dit n'importé quoi.

Je ne relâcherai pas mes efforts pour être davantage encore respectueux de vos droits, mesdames, messieurs les députés. Je persisterai à ne recourir à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, en cas d'absolue nécessité, que pour des textes importants et trés limités en nombre, et toujours pour conclure le débat, jamais pour l'interdire.

- M. Plerre Mazeaud. Nous en prenons acte!
- M. Jean-Yvee Chemard. Ce serait nouveau!
- M. la Premier ministre. Le 49-3 a touché onze lois sur les 154 que vous avez adoptées depuis le début de la législature. ...
- M. Francis Delattre. Espérons qu'il ne touchera pas la loi Joxe!
- M. le Premier ministre. ... et j'ai la faiblesse de penser qu'un autre gouvernement, dans la même situation parlementaire, n'eût sans doute pas fait aussi bien. («Ah!» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Eh oui, on a sa fierté | La mienne, elle est là !

- M. Frenck Borotra. C'est de la publicité comparative l Mais on n'est jamais si bien servi que par soi-même !
- M. le Premier ministre. Je devance la loi sur la publicité comparative !

Et lorsque survient un blocage, c'est généralement dû à la conjonction de deux phénomènes : d'un côté, une droite subissant le joug du plus puissant et du plus autoritaire des groupes qui la composent ; de l'autre côté, un parti communiste qui persiste à nier le fait que nous vivons dans une économie ouverte, ce qui, d'ailleurs, ôte toute consistance à sa formule usuelle selon laquelle il existerait une majorité de gauche au sein de cette Assemblée.

- M. Georges Hege. Mais bien sûr!
- M. le Premier ministre. Pour le protectionnisme, oui, ...
- M. Gilbert Millet. Pour l'intérêt et le besoin des gens !
- M. le Premier ministre. ... mais pas en économie ouverte, à laquelle vous n'avez toujours rien compris (Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), ce qui rend non compatibles nos orientations 1 (Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

Je vous ai écouté avec une très large attention, monsieur Millet, et je regrette que vous m'ayez, une fois de plus, confirmé cette incompatibilité de pensée et d'orientation!

- M. Gilbert Millet. Vous bénéficierez de la pédagogie du mouvement populaire, monsieur le Premier ministre!
- Ni. le Premier ministre. Avec pas mal de dévaluations à la clef! Nous connaissons tous cela!

Que les uns ou les autres acceptent la discussion loyale et de bonne foi et il n'y aura plus jamais lieu de recourir au 49-3!

- M. Joan-Yves Chamard. Ce n'est pas possible!
- M. le Premier ministre. Qu'ils persistent dans des refus a priori ou des demandes exorbitantes sur certains textes importants, et je continuerai, dans ces cas-là, à user des moyens dont je dispose, quand ils sont indispensables et parfaitement constitutionnels.
- M. Jean-Yves Chemard. L'abaissement des retraites, c'est loyal?
- M. le Premier ministre. Ce n'est heureusement pas la règle, mesdames, messieurs les députés, mais seulement l'exception. Et c'est parce que le Parlement travaille plus et mieux que beaucoup ne le croient, parce que le Gouvernement lui témoigne beaucoup plus de respect que certains ne le disent, parce qu'enfin j'entends bien poursuivre durablement ma tâche, quelles qu'en puissent être les difficultés, que je vous demande de rejeter cette motion de censure, comme les neuf autres qui l'ont précédée! Je vous remercie. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)
 - M. le président. La discussion générale est close.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Vote sur la motion de censure déposée en application de l'acticle 49, alinéa 2, de la Constitution par MM. Pons, Millon, Chirac, Juppé, Labbé, Balladur, Charié, Goasduff, Mme Bachelot, MM. Giraud, Cazenave, Perben, Poujade, Gorse; Sarkozy, Fillon, Pinte, Léonard, Pandraud, Mazeaud, Doligé, Jonemann, Masdeu-Arus, Nungesser, Jean-Louis Masson, Ollier, Jean-Louis Debré, Drut, Toubon, Jean-Claude Mignon, Tiberi, Delalande, Robert-André Vivien, Bourg-Broc, Mmes Alliot-Marie, Christiane Papon, MM. Auberger, Charroppin, Pierre-Rémy Houssin, Bernard Schreiner (Bas-Rhin), de Rocca Serra, Marcus, Alain Cousin, Cuq, Borotra, Chamard, Jean de Gaulle, Kaspereit, Jean Besson, Mme Sauvaigo, MM. Raoult, Régis Perbet, Guichon, Thomas, Serge Charles, Cabal, Paccou, André, Séguin, Barnier, Mme Hubert, MM. Goulet, Clément, Daniel Colin, Colombani, Reymann, Maujoüan du Gasset, Tenaillon, Chollet, Falco, Diméglio, Longuet, Ehrhmann, Colombier, Deprez, Caro, Ligot, Saratini, André Rossi, Garrec, Hunault, Bernard Debré, Laffineur, Préel, Mauger, Demange, Frédéric-Dupont, Nesme, Adrien Durand, Pierre Micaux, Proriol, Balkany, Brocard, Godfrain, Jacquat, Mesmln, Yves Coussain, Raynal, Estrosi, Ueberschlag, Valleix.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER